de Barbery pour être déchargés de la moitié de la somme de 60 livres pour leur taxe des dîmes de Quilly, la moitié des d. dîmes ayant été louées par l'économe à Alexandre Datron (1684). - Réponse des paroissiens à lad. requête (1684). - Quittance donnée par devant Pierre Jeanne notaire au siège d'Urville et Louis Fresnel, ex notaire pris pour adjoint, par Jean Quinet et Eve Dosagne, veuve de François Quinet, héritiers de Pierre Quinet curé de Quilly, aux religieuses de Barbery de la somme de 75 livres pour le dernier quartier de la pension due aud. curé (1683).

H. 1744. (Liasse) - 4 pièces parchemin; 91 pièces papier.

1686 - 1688. - Quilly. - Procédure au bailliage de Falaise, entre les religieuses de Barbery, les paroissiens et Guillaume Liard, curé de Quilly, concernant sa pension congrue. - Mémoire concernant les maisons appartenant aux religieuses à Quilly, que les habitants prétendent être le presbytère du curé; les religieuses ne sont pas sujets d'en fournir une même d'y contribuer, etc.

H. 1745. (Liasse.) - 1 pièce parchemin; 6 pièces papier.

1688-1721 - Quilly. - Copie de quittances délivrées à Alexandre Dutron, fermier des dîmes de Quilly, collationnée par Jenne notaire en la vicomté de Falaise sur les originaux présentés par Jean Dutron, curé de Lilly au droit par adjudication de feu Alexandre Dutron son frère (1688). - Bail devant François de la Verge, notaire au siège de St-Ognan de Cramesnil et Philippe Osmont, aussi notaire pris pour adjoint par Jean Dutron curé de Lilly-la-Campagne stipulant Jacques Lemercier économe de l'abbaye de Barbery à Guillaume Lecoq et Alexandre Dutron des dîmes de Quilly et de Bretteville (1688). - Compte entre les religieux de Barbery et Georges Dutron, des grains provenant de la dîme de Quilly (1689). - Requête adressée à l'intendant Foucault par François Verjus, abbé et les religieux de Barbery, pour être déchargés du montant de leur taxe, des dîmes de Quilly (1690). - Procuration donnée, devant Jean Chouquet, notaire au siège d'Arnaye sur-l'Orne et Jean Godey, sergent pris pour adjoint par dom Jérôme Bertin, prieur, Charles Simeon de Chaumontel sous prieur, Gilles Renouf etc., religieux, à dom Augustin Fromont procureur ordinaire de l'abbaye, de nommer des arbitres pour terminer le procès pendant au bailliage, contre les paroissiens

de Quilly concernant le presbytère (1691).- Bail par Pierre du Poisson, abbé de Barbery, à Jacques Lemoine d'une pièce de terre, delle des Carrières (1700).- Transaction devant Jacques Bridel, notaire au siège de Fresney-le-Puceux et Gilles de Montigny, notaire au siège de Bretteville pris pour adjoint, entre Pierre du Poisson, l'abbé le prieur et les religieux de Barbery et Charles Le Buissonnais tuteur des enfants de feu Jacques du Moncel, seigneur de Lauraille, conseiller au Parlement de Normandie et de Anne Madeleine Sallet, fils et héritière de Alexandre Sallet sur leur procès, concernant un échange, fait entre lesd. religieux et Alexandre Sallet, sieur de Quilly (1701).- Requête adressée à l'intendant Foucault par les religieux de Barbery, pour être déchargés de la somme de 40 livres montant de leur taxe à la taille, pour la dîme de Quilly qu'ils ont été obligés de faire valoir leur fermier n'ayant pas réussi à les payer (1707). - Etat des dépens adjugés aux religieux de Barbery contre Michel Gosse, leur fermier (1707).- Bail par Pierre du Poisson, abbé de Barbery à Thomas Royer d'une pièce de terre (1719).- Bail devant Pierre Fontaine notaire au siège d'Amayé-sur-Orne par le même à Julien Vasnier des grosses et menues dîmes de Quilly (1719).- Procédure au conseil du roi entre Henry du Moncel, chevalier sieur de Lourailles, patron de Quilly et Julien Vasnier, fermier,

des religieux de Barbery pour paiement de la dime des fagots coupés pour Julien Lenormand son fermier (1721).

H. 1746. (Liasse.)— 1 pièce parchemin; 23 pièces papier.

1722-1786.— Quilly.— Quittance donnée par Poret, curé de Quilly, aux religieux de Barbery, de la somme de 75 livres, pour un quartier payé d'avance de sa pension (1722).— Défenses faites par Gilles Dauverne, sergent, à la requête des religieux de Barbery stipulés par dom Pierre Le Borgne, à Julien Le Normand ex-fermier du président de Louraille, d'enlever les bois qu'il fait façonner sur 2 pièces de terre dans au préalable en avoir payé la dime (1722).— Procédure au siège de St-Sylvain entre Jacques Alexandre Henry du Moncel, chevalier, seigneur de Louraille, seigneur patron haut justicier de Quilly, Cintcaux, Cauvicourt, Bretteville-sur-Laize et autres lieux, président à mortier au parlement de Normandie et les religieux concernant les d. défenses (1723).— Bail devant Excupère Pagny notaire au siège de Thsné-le Pudeux, par Louis Dauderic de Lastours abbé de Barbery, à Nicolas Poret, curé de Quilly, de 6 vergées de terre (1730).— François Ponche notaire au siège de Bretteville-sur-Laize, par Nicolas, Lambelin abbé et dom Pierre François Le Borgne sous prieur, procureur et

receveur de l'abbaye à Christophe Dutron, curé de Quilly de 6 vergées de terre (1750). - Extrait du registre de Nicolas Gouget notaire à Harcourt concernant la remise faite par Christophe Dutron aux religieux de Barbery de son bénéfice cure de Quilly avec tous les droits, fruits et revenus y en dépendant (1754). Ledit extrait délivré à Nicolas Lambelin abbé de Barbery (1757). - Bail devant François Ponche notaire au siège de Bretteville-sur-Laize, par Bernard de Cairon abbé de Barbery à Nicolas Poret, curé de Quilly, de 6 vergées de terre (1759). - Accord entre les religieux de Barbery et Alexandre Levillain curé de Quilly, sur le procès d'entre eux, concernant les terres novales et défrichées par lui réclamées (1764). - Avis d'avocats sur ledit procédure (1764-1765). - Bail devant Nicolas Lenormand notaire au siège de Bretteville-sur-Laize par Bernard de Cairon abbé et dom Michel Nicole procureur et receveur de l'abbaye à Pierre Couret curé de Quilly d'une pièce, de 6 vergées de terre (1768). - Renouvellement dudit bail (1777). - Marché fait entre dom Pierre, procureur de l'abbaye, avec Lehéricy, pour les réparations du gable du chœur et de la nef de l'église de Quilly (1780). - Accord fait entre Jacques François Daumesnil, curé de Quilly et les religieux de Barbery sur le montant de sa pension (1782). - Bail devant Lenormand, notaire

à St Silvain par Bernard de Cairon abbé, Michel Nicole, procureur et receveur, Jacques Maufroid, prieur, Louis Lernaud, Pierre Prévôt, Etienne Dutrone, Geoffroy Carpentier, Vital Vignon, Benoit Bodrier, etc religieux de l'abbaye, à Nicolas et Charles Lenormand, père et fils, des grosses, menues et vertes dîmes de Quilly (1786)

H. 1447. (Liasse) - 17 pièces parchemin; 18 pièces papier.

1414 - 1567. - Rocquancourt - Vente devant Geoffroy Anquetil, clerc tabellion au siège de Tournebu sous Guillemin Lefrondel, clerc tabellion, au siège de Bretteville-sur-Laize et Tournebu, par Guillaume de Montenay chevalier seigneur de Fontenay-le-Marmion, aux religieux de Barbery, des dîmes lui appartenant à Rocquancourt (1413 v. s). - Bail devant Philippe Barate et Guillaume Bardy tabellions au siège de Bretteville-sur-Laize par les religieux de Barbery stipulés par dom Thomas Bourrienne leur procureur à Etienne Le Guillemin prêtre de la paroisse de St Agnan, de leurs dîmes de Rocquancourt (1561). - Reconnaissance de Guillaume Ernault écuyer du bail à lui fait par lesd. religieux, desd. dîmes (1569). - Bail devant Adrien Le Bourgeois et Jean Delaunay tabellions au siège de St Agnan de Cramesnil, par Jacques Babel sieur de la Hare, écolome commis par le roi de lad. abbaye, à Baptiste

Couvrechef d'un trait de dîme dépendant de l'abbaye (1575).- Bail par dom Norice Legrand bailli de l'abbaye à Guillaume Ponchets de la tierce, partie des grosses dîmes de Rocquancourt (1606).- Quittance donnée par dom Etienne Lefebvre bailli de l'abbaye de Barbery à Guillaume Ponchets de la somme de 36 livres pour Sermages du tiers, des grosses dîmes (1609).- Semblable quittance (1610).- Bail devant Georges Le Bourgeois et Robert Poulain tabellions au siège de St Agnan de Cramesnil, par dom Jean Chaault, abbé, à Julien Lnormand chirurgien à Bretteville sur-Laize des grosses dîmes de Rocquancourt (1619).- Bail devant Charles Dutrou tabellion, au siège de Moulines et Cassin Artus aussi tabellion pris pour adjoint par dom Louis Guinet, abbé de Barbery à Robert Poullain des grosses dîmes de Rocquancourt (1639).- Reconnaissance de Robert Thomas, curé de St Agnan et Rocquancourt en la première portion -et Jean Enguehard, curé en lad. paroisse pour la seconde portion du bail à cense fait par les religieux de Barbery, stipulé par dom Raphael Bazire, curé de Barbery, du tiers des grosses dîmes de Rocquancourt (1647).- Obligation devant Thomas Lesueur et Jean Baugon, tabellions à Caen par Louis Le Masnier curé de St Agnan de Cramesnil de payer aux religieux de Barbery la somme de 120 livres, pour Sermage de la tierce,

partie desd. grosses dîmes (1667). - Procédure en la juridiction des privilèges de l'Université, devant Nicolas du Moustier écuyer sieur de la Motte lieutenant général au bailliage et siège présidial de Caen, conservateur desd. privilèges entre les religieux de Barbery et Robert Thomas curé de la 1re portion de St-Agnan de Cramesnil et Louis Le Massier, curé de la 2e portion de lad. paroisse, pour paiement des fermages du tiers des grosses dîmes de Rocquancourt dont ils ont joui (1667.

H. 1748. (Liasse.) - 1 pièce parchemin, 39 pièces papier, 1 plan.

1668 - 1770 - Rocquancourt. - Procès-verbal de saisie faite par Pennequy Lenormand sergent à la requête des religieux de Barbery stipulés par Jacques de Baize, leur serviteur, des grains étant dans la grange de Rocquancourt appartenant à Louis Le Massier, curé de St-Agnan de Cramesnil, faute de paiement d'une obligation de 120 livres par lui consentie (1668). - Semblable procès-verbal dressé par Jean Dutron sergent des grains dud. Le Massier et de Robert Thomas, curé de St-Agnan de Cramesnil pour paiement de fermages (1669). - Obligation devant Isaïe Le Bourgeois et Gratien Morel tabellions au siège de St-Agnan de Cramesnil par Louis Le Massier curé dud. lieu, aux d. religieux, la somme de 60 livres pour fermages du tiers des grosses dîmes de Rocquancourt (1671). - Semblable reconnaissance devant les mêmes (1672). - Reconnaissance devant

les mêmes par Louis Le Massier et Jean Defer curé de St= Agnan susd. religieux de La somme de 50 livres pour fermages desd. dîmes (1672).- Bail devant François Bourgeois et Pierre Jeanne tabellions au siège de Tournebu, par Nicolas Le Guedois, abbé de Barbery à Guillaume Cosnard, laboureur, du 1/3 des grosses dîmes de Rocquancourt (1676).- Quittances données par Claude Daché écuyer sieur de Rotheron à Adonis Courcelles, de la somme de 70 sols de rente, due par les héritiers de Pierre Caillet, et de 8 boisseaux d'orge, 3 chapons, 1 poule et 40 sols de rente (1677-1684).- Bail devant Louis Fresnel et Pierre Jeanne tabellions au siège de Bretteville sur-Laize, par dom Etienne Dailly, supérieur de l'abbaye de Barbery, François Eudes bourgeois de Rouen fondé de Gilles Clément advocat au Parlement commis par le roi à la recette du revenu des économats et Jacques Le Mercier, bourgeois de Paris économe nommé par le roi au régime du revenu temporel de lad. abbaye, à Guillaume Cosnard de la paroisse de Rocquancourt du tiers des grosses dîmes dud. lieu (1685).- Renouvellement dud. bail devant les mêmes, par Jacques Aupois sous célerier de l'abbaye (1685).- Transaction devant Guillaume Joliet et Antoine Bazire, écuyer notaires à Caen, entre les religieux de Barbery, les chanoines du Sépulcre de Caen, frère De St= Marie sous prieur et aumônier de St= Etienne de Fontenay, docteur en théologie, sur leur procès, concernant la licitation de la moitié

des mesmes Dîmes et verdages de St Agnan et du 1/3 des grosses dîmes de Rocquancourt appartenant au curé de la 1ère portion (1688).- Bail devant Michel de Parfouru écuyer notaire au siège de St Silvain par dom Augustin Fromond, sous prieur et procureur de l'abbaye de Barbery, à Guillaume Cosnard, du 1/3 des d. dîmes de Rocquancourt (1696).- Le même par Pierre du Poisson, abbé régulier, à Jean Baptiste Damier, curé de St Agnan, des d. dîmes (1703).- Extrait du registre capitulaire de l'église collégiale du Sépulcre de Caen, concernant le dépôt fait devant Renout doyen, Auberée, Diel, Aubert et St Martin, par du Ronceray Aubrée de la somme de 124 livres versée par les religieux de Barbery pour leur part des frais du procès contre les habitants de Rocquancourt Let du Mouchet avocat (1707).- Bail devant Daniel Gonfray, notaire à Condé-sur-Laizon par Louis Dauderic de Lastours, abbé de Barbery, à Jean Baptiste Damier curé de Rocquancourt du 1/3 des grosses dîmes del d. paroisse (1723).- Renouvellement dud. bail par le même au même, devant Escuyère Pagny notaire au siège de Fresné-le-Puceux (1732).- Bail devant le même par dom Pierre Le Borgne religieux, procureur de l'abbaye, à Michel Gosse desd. dîmes (1734).- Lettre informe d'envoi du mémoire à consulter sur les droits du curé de St Agnan résidant à Rocquancourt, desservant l'église dud. lieu succursale de St Agnan

sur la dîme dud. Rocquancourt (1742).- Bail devant François Ponche, notaire au siège de Bretteville-sur-Laize par Nicolas Lambelin, abbé et Pierre François Le Borgne, sous-prieur et receveur de l'abbaye, à Nicolas Poret, curé de St Agnan, desd. dîmes (1743).- Etat des dépenses faites pour les réparations de la grange de dîmes de Rocquancourt dont 1/3 pour les religieux del Barbery 1/3 pour le curé de St Agnan 2/3 des dîmes, pour les chanoines du Sépulcre et 1/3 pour le curé de Rocquancourt (1750).- Bail devant François Ponche, notaire au siège de Bretteville-sur-Laize par Nicolas Lambelin, abbé et dom Pierre François Le Borgne, prieur, receveur de l'abbaye à Nicolas Poret curé de St Agnan, des dîmes de Rocquancourt (1751).- Jacques de Farjour, écuyer, notaire au siège de St Agnan par dom Bernard de Cairon, abbé et Michel Nicole religieux, procureur de l'abbaye, au même desd. dîmes (1760).- Nicolas Lenormand, notaire à Bretteville-sur-Laize, par le même, à Jacques Philippe de Lorme et Jacques Heslain desd. dîmes (1770).- Plan d'une partie de la paroisse de Rocquancourt.

H. 1749. (Liasse.)- 9 pièces parchemin.

XIIe siècle - 1289.- Rouvres.- Confirmation par Lisiard, évêque de Sées, de la donation, par Johannes de Hosa, miles, à l'abbaye, de 2 gerbes de sa dîme qu'il avait in dominio suo et in omnibus hominibus suis sordariis qui manent et manebunt in eodem

dominio, apud Le Mainil in parrochia de Rouris. – Remise desd. deux gerbes de dime à l'abbaye par Guillaume Bonnart de Fontenay-le-Marmion et par Johannes de Ebosa de Saceio (1267, fragments de sceaux). – Par Robertus Masquefer, de Mesnillio Veliene, Guillelmus dictus Lydrt et Gislebertus dictus Laigneil, filius Ric. Ansgot, de Mesnillo Veliene, Gaufr. de saceio, armiger, filius Guillermi de Saceio, militis et Guill. Bastonel et Eyerricus Le Prévost et Robertus Ansgot et Nicholaus Plante pain Guillanus, presbyter sancti Laurentii de Falesia, Radulfus presbyter de Roures, (1268). – Role de 1289 concernant les droits de deux gerbes de l'abbaye in territorio de Olleio (Ouilly). – A la suite Hec sunt terre de Mesnillo Veliane de Roures novitèr acquisiti de Will. Bastonel, etc.

H. 1750. (Liasse.) – 10 pièces parchemin ; 28 pièces papier.

1540-1710 – Rouvres – Transaction devant Mary Morel et Pierre Damon tabellions au siège de Falaise entre l'évêque d'Abelano, abbé de Barbery et Christophe de Cinglais, sur leur procès eux concernant la dîme de plusieurs pièces de terre (1539 v. s.). – Assignation commise par Leurf sergent à la requête des religieux de Barbery à Jean et Nicolle Balle, à comparaître au chapitre de Séez devant l'archidiacre pour être présents à la collation des extraits pris sur les registres par lesd. religieux de pièces concernant les dîmes (1543).

Procédure en Parlement, entre lesd. religieux, Jean Ballé, curé de Rouvres et Nicolle Ballé, concernant les d. dîmes (1545).- Reconnaissance de Jean Daumesnil que les religieux de Barbery stipulés, par frère Thomas Bourrienne, lui ont remis, en prêt les titres concernant les dîmes de Rouvres (1555).- Désistement de Jean Halley, curé de Rouvres pour la 2e portion de l'action par lui intentée aux religieux de Barbery, pour sa pension sur les fruits des dîmes (1560).- Procédure au bailliage de Falaise, devant Guillaume d'Auzey lieutenant général en la vicomté dud. lieu, entre Jacques de Monteraul, et les religieux de Barbery, concernant la possession de la tierce, partie des grosses dîmes (1591).- Bail devant Charles Esillard et Auguste Auboug tabellions au siège de Bretteville-sur-Laize, par dom Henrieu Esnault, sous prieur et Maurice Legrand religieux à Annibal Morel d'un trait de dîmes (1603).- Procès-verbal d'adjudication faite en l'abbaye de Barbery à la requête Jacques Leblanc du Raullet, abbé et des autres religieux par Jacques Bellier, écuyer avocat en la vicomté de Falaise, sénéchal, en présence de Robert Leroux, procureur postulant aud. siège, greffier des traits de dîmes dépendant de lad. abbaye (1613).- Bail devant: Auguste Auboug et Jean Michel, tabellions au siège de Bretteville par Jean Esnault abbé de Barbery à Louis Bellais et Charles Corneville d'un trait de dîme (1619).- Robert Paulin

et Guillaume Rault tabellions au siège de Rlacy par le même, à Guillaume Leporcher le Jeune fils Guillaume d'un trait de Dîmes (1625). - Thomas Ledain et Pierre Pagny, aux sièges de Bretteville et Courneby par dom Guy Roquet stipulant Louis Guinet abbé de l'abbaye, à Abraham Pagny d'un trait de dîmes (1643). - Reconnaissance de Louis Bodard, curé de Rouves, du bail à lui fait par Louis Guinet, abbé de Barbery, de son droit de dîmes (1648). - Bail devant Pierre Lebrif et Jean Planquette tabellions au siège de Courneby par dom Etienne Dailly procureur, célérier à Jacques Dubois, du trait des grosses dîmes (1655). - Reconnaissance de Louis de Marguerit, ecuyer curé de Rouvres, du bail à lui fait par les religieuse de Barbery de leur droit des grosses dîmes (1671). - Semblable reconnaissance (1676). - Bail devant Pierre Jeanne notaire et François Bouffey sergent pris pour adjoint par dom Jérôme Bertin prieur, et Augustin Fromond sous prieur à Denis Laignel du droit de dîme de l'abbaye (1693). - Obligation de Simon Manoury, curé de Rouvres, envers l'abbé de Barbery de lui passer bail devant notaire des dîmes de lad. paroisse de Rouvres (1700). - Procès verbal de saisie faite par Godey sergent à la requête des religieux de Barbery, des grains déposés dans la grange de Rouvres et appartenant à Simon Manoury, curé faute de paiement de fermages (1710).

H. 1751. (Liasse.) - 2 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1711 - 1785 - Roubres. - Bail fait par Pierre du Poisson, abbé de Barbery, à Jean Belais à la caution de Jean de Marguerit, chevalier, seigneur de Malville, d'un trait de dîme (1711). - Reconnaissance de Guillaume Alix, curé de Roubres, du bail à lui fait, par le même, de la dîme (1719). - Bail devant Thomas André de Parfouru écuyer notaire au siège de St-Silvain, par Pierre du Poisson, abbé et dom Pierre Le Borgne, procureur de l'abbaye à Guillaume Alix, curé de Roubres desd. dîmes (1721). - Exupère Pagny notaire au siège de Trémé-le-Teurcis, par Louis de Lastour, abbé de Barbery, aud. Guillaume Alix desd. dîmes (1732). - Requête adressée à la cour des comptes, aides et finances de Normandie par les d. religieux de Barbery, pour obtenir la délivrance, d'un extrait de l'aveu du fief de Roubres rendu à la cour par dame Marguerite en 1699 (1741). - Mémoire de consultation délibéré à Paris signé à Paris, concernant les dîmes de Roubres (1741). - Procédure au bailliage de Falaise, devant Noël Jean, Charles André écuyer sieur de la Fresnaye, lieutenant général, entre Philippe Marguerite, Pierre Gourdel, adjudicataire du déport de Roubres et les religieux de Barbery, concernant le droit d'un trait de dîme (1742-1743). - Bail devant François Fonche, notaire au siège de

Bretteville-sur-Laize par Nicolas Lambelin, abbé de Barbery et François Le Borgne, sous prieur, procureur, receveur de l'abbaye à Philippe Marguerit de 2 parts des grosses dîmes de Roures (1743). - Procédure du bailliage de Falaise devant Pierre Dubourg sieur du Boullay, lieutenant particulier, entre Guillaume Marie, curé de Roures et les héritiers de Charles, curé de lad. paroisse, concernant l'état de lieux du presbytère (1782-1785). - Mémoire des frais faits pour M. de Cairon, abbé de Barbery dans lad. procédure.

H. 1752. (Liasse.) - 2 pièces parchemin; 5 pièces papier.

1449-1742 - St Cignan de Cramesnil. - Fieffe devant Jean Le Briant, tabellion sous Nicolas Bourgeois, garde du scel, des obligations de la vicomté de Caen, par Richard Le Cloutier, écuyer seigneur de Condrehart à Martin Nayn de vergée ½ de terre (1449). - Donation devant Jacques Lebourgeois et Guillaume Halbout tabellions, au siège de Bretteville-sur-Laize et Cournebu, par Martin Nain et Guillemette sa femme, aux religieux de Barbery, de tous leurs biens sis à St Agnan (1476). - Extrait du registre du tabellionnage de Caen, contenant la quittance donnée par Jean Chuault, abbé de Barbery, à Mathieu Le Blais sieur du Queney, conseiller au parlement de Normandie de la somme de 1042 livres montant de son obligation

devant les tabellions de Rouen (1622).- Copie de la vente faite en 1622 devant Mathieu de la Londe et Michel Lesueur son adjoint par Georges de la Fresnaye sieur et patron de St Agnan de Cramesnil à Jean Thuault, abbé de Barbery de rente (1638).- Autre copie de vente faite en 1654 devant Jean Ancelin et Jacques Ledanois tabellions au siège de Vaucelles de Caen, par Guillaume de Clinchamps écuyer sieur d'Acqueville à dom Louis Quinet, abbé de Barbery de 50 livres de rente (1664).- Délibération d'avocats, à Rouen concernant la réclamation des 2 curés, des religieux de Barbery et des chanoines du sépulcre de Caen, des droits sur les dîmes (1742).

H. 1453. (Liasse.) - 3 pièces parchemin; 1 pièce papier.

XIIIme siècle - 1235.- St Benin.- 1re liasse.- Confirmation par Rogerus de Herlai de la donation, faite à l'abbaye par domina ... (de Nu) trecie, (lacéré) la cote dite Emme de Nutrecy, de 2 s. manceaux de rente (s.d.) - Charte lacérée du même, confirmant la donation d'Emma de Nustrecie.- Fief fait par Jean de Saint-Benin, (de sancto Benigno) chevalier, à Nicolas de St Benin, son neveu, de la terre, que Robert Loinet et Guillaume Madiut, tenaient de lui, aud. lieu (1235).- La cote indique en outre une confirmation par Robert de Nutrecy de lad. donation d'Emma de Nutrecy, en deficit.- Nota qu'il n'y a aucun de ces titres, au cartulaire tous en originaux.

H. 1754. (Liasse.)- 3 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

1460-1617- St-Benin.- Procuration donnée devant Charles Esillart et Auguste Auboug, tabellions au siège de Bretteville-sur-Laize, par Jean Dobert, curé de St-Benin, chapelain de la reine mère, à Jean Thuault prieur de l'abbaye de Barbery, de poursuivre l'opposition formée par Nicolas Sanson, prêtre à la prise de possession de la cure et bénéfice dud. lieu (1617).- Procédure devant Jacques Blondel écuyer, lieutenant particulier de Caen, entre les d. concernant lad. opposition (1617).- Extraits du registre des bénéfices du diocèse de Bayeux, concernant celui de St-Benin, collationnés par le secrétaire de l'évêché, à la requête de Pierre Costain, contrôleur du roi en l'élection de Bayeux depuis 1459 v.s (1517).- Inventaire des pièces produites au greffe du bailly de Caen, par l'abbé Dobert, contre l'abbé Sausson (1617).-

H. 1755. (Liasse.)- 11 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

XIII^me siècle - 1306.- St-Contest.- Donation par Gautier d'Aigneaux (de Agnis), du consentement de son fils Philippe, à l'abbaye apud sanctum contest, in profunda cultura, decem acras terre et dimidiam acram juxta terram Gaufridi de Costentin et terram Henrici filii Helie de Statuen, et très acras terre in campo Aelais, etc. S.d. Charte de Galterus de Aigneals donnant aud. lieu in Coudreel unam acram terre

et dimidiam quam tenet Willermus filius Oudart in feod., apud Buron, ad quatuor acras, 2 acres de terre que tient en fief Richard du Moutier, apud Furcas, juxta terram Thome filii Galteri, 1 acre 1/2 que tient Julien fils Hoquerel à ferme, et 1 autres fonds in Gaudemare et ad spinam de Loupendil, pour laquelle donation il reçoit des moines 3/5 l. de mans. s. d. Fragment de sceau. - Confirmation des d. donations par Raoul Taisson (1211). - Remise à l'abbaye de Barberie, par Philippe d'Aigneaux, écuyer, d'une masure que Anquetillus et Willermus filii Hervei tenent apud Sanctum Contestum, inter terram Sadonie filie, Johannis de Bitot et vavassoriam quam dicti Anquetillus et Willermus tenent de me, quam dictus conventus dicebat et predicti Anquetillus et Willermus asserebant esse de vilanagio et ego dicebam esse de dicta vavassoria, quam masuram ego concedo esse de vilanagio, exceptâ vavassoria quam dicti Anquetillus, et Willelmus tenent de me, sicut divisie posite inter vilanagium et vavassoriam demonstrant 1231 juin. - Confirmation par Guillaume, fils de Philippe d'Aigneaux, chevalier, de l'échange que fit Johannes de Vineis, alors bailli du Roi, aux abbayes d'Aunay et Barbery, par jugement de l'assise et de l'échiquier du Roi, de 29 setiers de froment à St-Contest, pro dote que facta fuit Matildi matri mee, uxori quondam Philipi de Agnellis patris mei, per judicium curie domini regis, in elemosinis dictarum abbatiarum apud

sanctum contestum, et apud Vatuen ; assignatum
auxd. abbaye de lad rente sur son fief
d'Aigneaux, etc. 1234 mars. Fragment de
Sceau. Remise par Mathilde, veuve de Philippe
d'Aigneaux, chevalier à l'abbaye, de ce
qu'elle pouvait avoir à St Contest dans
l'aumône de l'abbaye, du don de Gautier
d'Aigneaux, etc. 1235 janvier. - Reconnaissance
de rente en faveur de l'abbaye par
Anketillus filius Hervei de sancto Contesto,
pour le moulin que les abbé et couvent
achetèrent de Pierre de Agveneyo, chevalier
à lui fiefférent (1238. Sceau). - Confirmation
par Raoul Tesson, chevalier, dominus de
Rocha, à l'abbaye de ce quelle eut de
Pierre d'Aigneaux, depuis la mort de Raoul
Tesson, son aïeul (1254). - Vente à l'abbaye
par Guillaume, fils d'Hervé de St Contest,
d'une pièce de terre, aud. lieu à Auvetot
1257, novembre. - Confirmation par Raoul
Tesson, chevalier, seigneur de St Vaast et
d'Ondefontaine, de ce que l'abbaye possède
à St Contest et Amfréville 1297, mai. -
Fragment de Sceau. - Reconnaissance par
Henri d'Aigneaux, cuyer., devant
Jean Heuse, pour le vicomte de Caen,
d'une charte de ses ancêtres. 1306.

H. 1756. (Liasse.) - 3 pièces parchemin ; 4 pièces papier.

1392 - 1664 - St Contest - Transaction entre les religieux de Barbery et Guillaume d'Aigneaux, chevalier, seigneur de St Contest, sur leur procès, concernant la possession de biens à St Contest, en l'échiquier de Pâques tenu à Caen (1392). - Fieffe par les religieux de Barbery à de maisons et pièces de terre (1454). - Echange devant Guillaume Desobeaux et Jean de Foulogne tabellions à Caen par Denis abbé de Barbery, stipulant les religieux de l'abbaye et Florent de Nollent, sieur de St Contest et de Lassy, de 12 boisseaux de froment et 1 chapon de rente, contre 1 acre de terre dette, du clos de la Croisette (1537). - Quittance donnée, devant Abraham Lourouse et Thomas du Bosc, tabellions à Rouen duquel tabellionage est propriétaire à faculté de rachat perpétuel, Louis Lefebure, chevalier seigneur, de Caumartin, conseiller d'état du Roi, par dom Jean Chuault, prieur de l'abbaye, à Jacques de Caumont, écuyer sieur de "Locane", tuteur des enfants de Pierre de Caumont, son frère écuyer procureur du roi, au siège présidial de Caen, de la somme de 1200 livres, pour être maintenu dans la possession de la vente faite en 1569 par les commissaires à ce députés, des fiefs, terres et sieurie de St Contest à Gilles de Caumont sieur du Tremblay, moyennant 385 livres tournois (1517). - Extrait du registre du bailliage de Caen, concernant l'adjudication faite en 1563, par

Charles d'Auberville, chevalier sire et baron du Derbosc, Caux, Cantelou, conseiller, chambellan du roi, bailli de Caen, de biens du temporel de l'abbaye de Barbery, destinés au paiement des dépenses occasionnées par les troubles dans le royaume, à Jacques de Caumont, procureur du roi en l'élection de Caen, lad. extrait collationné par Poullain, garde dud. registre à la requête des religieux de Barbery (1664).

H. 1757. (Liasse.) - 20 pièces parchemin;
123 pièces papier.

1416-1569- St-Germain du Crioult. - Copies de reconnaissance, devant Guillaume de Prepetit, tabellion général en la vicomté de Condé-sur-Noireau, par "Gueran", Jean, Guillaume et Binet Jourdan, concernant le patronage de la grande paroisse de St-Germain (1434 v.s.). - Copies de l'échange fait en 1475, devant Jean Guéroult et Michel Goselin, tabellions, en la sergenterie de Vassy, entre Jean de Crouen, fils de feu Jean et Guerrand du Mesnildo, du patronage et droit de présenter à la grande cure et portion de l'église de St-Germain du Crioult, contre plusieurs parties de rente, lad. copie signée Groussard (1505). - Bail par Jean évêque d'Abelon, abbé de Barbery à Nicole Le Changeur, à Raul Auvray et Guerrand Auvray, des dîmes par lui nouvellement acquises (1514). - Bail devant Richard de Launay et Thomas Auberg, tabellions, au siège de Thury, par Denis, abbé de Barbery à Raulin et Bertin Auvray, des dîmes de

l'abbaye (1528).- Bail par les religieux de Barbery à Bertin Colas et à Raoul Auvray de la grande dîme du Crioult (1535).- Inventaire des pièces dont les religieux de Barbery font provision, contre Guillaume de Clinchamps, sieur de St Germain, Jean du Mesnildo et François Auvray, sur le droit de dîme de la grande portion de St Germain (1548).- Extrait du registre de Reynauld Halley et Philippe Darson, tabellions au siège de Vassy concernant l'accord fait entre Louis de Chantelou curé de grande portion de St Germain, Et Guillaume de Clinchamps sur le choix des dîmes de lad. grande portion (1562).- Procédure en Parlement, entre Louis de la Menardière, abbé de Barbery, et Guillaume Olivier, curé de la grande portion de St Germain du Crioult, concernant le droit de perception, des dîmes de blés, etc.- Inventaire des pièces produites par les religieux dans lad. procédure (1566).- Copie de l'échange fait en 1475, devant Michel Goselin, tabellions au siège de Vassy, entre Bertrand du Mesnildo, écuyer, sieur de St Germain du Crioult, et Jean de Crouen du patronnage, et droit de présenter à la grande cure de St Germain, contre 6 livres de rente, lad. copie collationnée sur l'original exhibé au greffe du bailliage de Vire, par Guillaume de Clinchamps, sieur de St Germain, à la requête, des religieux de Barbery (1568).- Procédure en la vicomté de Vire, devant Thomas

Grossard Lieutenant du bailli de Caen, entre Jean Grossard, trésorier de l'église de St-Germain et les religieux de Barbery, concernant le droit de perception du 10e Boisseau, sur la moitié des blés, de la grande cure et bénéfice dud. lieu (1517). - Correspondances et pièces diverses de procédure.

H. 1758. (Liasse.) - 6 pièces parchemin; 29 pièces papier.

1570 - 1771 - St-Germain du Crioult. - Transaction entre Guillaume Olivier, curé de St-Germain, successeur de feu Louis de Chantelou, Guillaume de Clinchamps, sieur et patron de St-Germain et Louis Menard, abbé de Barbery, sur leurs procès tant en parlement, qu'au bailliage de Caen, concernant la perception de 2 parts des grosses dîmes de St-Germain (1570). - Extrait du registre de Germain Madeleine et Jacques Menart, tabellions au siège de Vassy, concernant la ratification faite par Guillaume de Clinchamps, sieur de St-Germain et du Mesnil Falles et Nicolas Davot, sieur de la Brisollière et Guillaume Le Bailly, de la recommaissance par led. Davot et Lebailly du bail à eux fait par led. de Clinchamps, des dîmes du bénéfice, cure de la grande portion de lad. paroisse (1583). - Extrait des registres du greffe du bailliage de Caen, concernant la procédure devant, Guillaume Vauquelin, écuyer lieutenant général du bailli de Caen, entre Charles Dodeman, receveur des décimes à Caen, et Bertrand et

Guillaume Le Bailly et Thomas Comte, fermiers des dîmes du prieuré, de St Germain du Crioult, pour paiement de la somme de 80 livres due pour les décimes, par les religieux de Barbery (1604). - Procédure en parlement, entre Jean Chuault, abbé de Barbery et Jacques de Chaucey, curé de St Germain du Crioult, concernant le paiement d'arrérages de sa pension (1622). - Procédure devant Malherbe, lieutenant général conservateur des privilèges de l'Université, entre les religieux de Barbery et Yves Chirard, vicaire de St Germain, concernant la perception des dîmes de lad. paroisse (1655). - Procédure au grand conseil, entre les religieux de Barbery et Michel Autour, curé de St Germain concernant la perception de la moitié des grosses dîmes de la paroisse (1656). - Mémoire des pièces produites, par Charles du Rosel, écuyer, sieur de St Germain, contre les religieux de Barbery et les fermiers des dîmes et déport de la grande portion de lad. paroisse, pour être remis en possession de la moitié, des grosses dîmes (1658). - Transaction devant Jean Planquette et Pierre Le Brif, tabellions au siège de Tournebu, entre les religieux de Barbery et Michel Lautour, curé de la première portion de la paroisse de St Germain du Crioult et Charles du Rozel, écuyer, sieur de St Germain et patron de lad. première portion sur leur procès concernant la perception des grosses dîmes (1658). - Reconnaissance devant Louis Davout, tabellion

au siège d'Alhis et Marin Planchon, sergent pris pour adjoint, par François du Rozel, curé de St= Germain, aux religieux de Barbery stipulés par dom Jacques Aupois procureur de l'abbaye de l'abbaye de la somme de 35 livres de rente, à cause d'accord fait entre lesd. religieux et Michel Lantour, curé de lad. paroisse (1701). - Reconnaissance devant Exupère Pagny, notaire au siège d'Amaye-sur-Orne, par Gilles Duval, curé de la première portion de St= Germain, aux religieux de Barbery, stipulés par Pierre Le Borgne, religieux, de 35 livres de rente, suivant arrêt du parlement, condamnant, le curé de continuer lad. rente, à prendre sur les dîmes comme pension, annuelle (1731). - Procédure en la justice de Condé-sur-Noireau, entre Gilles Duval curé de la 1ère portion de St= Germain du Crioult et les religieux de Barbery, concernant le paiement d'arrérages de rentes (1771).

H. 1758 bis. (Liasse.) - 4 pièces parchemin ; 21 pièces papier.

XIIIe siècle - 1727. - St= Germain du Crioult, 10e liasse. cotée L. « Reconnaissances, assignations, exploits, beaux, quittances, adjudications des dîmes, extraits de baux, transports, confirmations et accords. » - Donation par Unfridus Poterus », à l'abbaye de deux gerbes de dîme de son domaine à St= Germain du Crioult ; confirmation par « Hugo de Sancto, Germano - le - Crioult », de lad. donation, autre confirmation pour les églises de Fontenay et St= Germain du Chemin. - Copie d'accord

entre « Richardus de Vaccis presbiter », et l'abbaye, concernant la dîme de St-Germain (1259). - Une copie informe porte à tort 1202. - Transport à l'abbaye par Jean Le Seigneur, écuyer s^r de Chantelou, l'héritier aîné de feu « Flastine », Le Foulon, sa mère, de la dîme qu'il possédait à St-Germain (1436). - Aveu à Guérard Blanchart, s^r du fief de « Coulombiers », assis à St-Germain, à cause de sa femme, par Jean Lesigneur, écuyer, s^r de Chantelou, par parage du quart degré Jean Lourdain, du patronage de la grande portion de St-Germain (1453). - Baux des dîmes de St-Germain et procédures y relatives. - Inventaire instructif des pièces d'écritures des religieux pour justifier leur droit et possession de la moitié des grosses dîmes, de la grande portion de St-Germain du Crioult et des deux tiers, sur le fief d'Urville, à l'encontre des patron et curé dud. lieu.

H. 1759. (Liasse.) - 1 pièce parchemin ; 4 pièces papier. XIII^e siècle - 1255. - St Germain Langot. - Donation par Guillaume de Villers, à l'abbaye de ce qu'il possédait in Lupot, moyennant 30 l. manceaux, 4 muids de blé et 2 setiers, 1/2 muid de froment et 2 d'orge, et 20 setiers d'avoine, s. d. Testibus Em., M^e Roberto de Maitrecie, Joanne de Livet, etc^a ; collation de 1655. - Sentence arbitrale des abbés de Savigny, de St-André et d'Aunay au sujet des dîmes de la ferme de Lupot assise à St-Germain Langot (s. d.). - Copie de 1615 sur le « mastrologue »

en parchemin de l'abbaye. - Accord entre l'abbé de Barbery Geoffroi et l'abbaye de Villers - Canivet, au sujet des dîmes des biens possédés par Barbery à St-Germain Langot. s. d. Copie de 1613 sur le d. mastrologue. - Charte d'Etienne, abbé de Savigny, concernant l'accord entre l'abbaye de Barbery et les nommés de « Villers de Reniveth » sur le moulin de nouveau fait « apud Cupoth » 1255 décembre. - Traductions informes De la donation faite par « Robert Corbaut de Lefart » aux religieux de Barbery d'une vergée de terre, en la vallée de Lessart, pour faire la chaussée et l'étang de leur moulin, proche la Sente, qui va à « Almières » dans leur terre, vers Cupot (1255 v. s). - De la donation par Guillaume de Villers, à l'abbaye de tout ce qu'il possédait en Cupot, pour laquelle donation, il a reçu de Guillaume, l'abbé de Barbery, la somme de 30 livres, monnaie du Mans et 4 muids de blé, deux setiers et demi muid, de froment 2 ~~se~~tiers d'orge et 20 setiers d'avoine, et à charge d'inhumer son corps, dans le cimetière de l'abbaye, témoins, Robert de Nutrécy, Jean de Livet, Radul Cravers, Guillaume de Harmion, Richard Gilbert, Mathieu de St-Germain Lemaistre de Falaise, Thomas de Cailloué, et autres.

H. 1760. (Liasse.)-18 pièces parchemin ; 18 pièces papier.

1340 - 1585 - St-Germain Langot. - Vente par Michel Lebrun, de Ehuy, à Robert du Moustier, d'une pièce de terre, sise à St-Germain (1339 v.s.) - Aveu rendu à Jean de St-Germain, seigneur de St-Germain Langot, par Jean Cosnard de la Vavassorie Cosnard (1406 v.s.). - Autorisation donnée par Raoul de Corday Verdier de Caumont et de Bazoches, suivant le mandement de Guiot de La Villette, lieutenant de Jean de Robessart, maître enquêteur et général réformateur des Eaux et forêts de Normandie, aux religieux de Barbery de livrer à Colin Hue, le bois à lui vendu au Cupot en la paroisse de St-Germain (1425). - Fieffe faite en 1425 v.s. devant Jean Roussel tabellion à Falaise, par Olivier de St-Germain seigneur du lieu, à Jean Pollet d'une pièce de terre ; copie baillé à Jean de St-Germain écuyer, par le fils dud. Jean Pollet (1453). - Procédure aux assises de Falaise, devant Girard Bureau lieutenant général de Jean de la Hollière, chevalier seigneur du lieu, bailli de Caen, entre les religieux de Barbery, et Denis de Lallé au droit de sa femme et Rogier Pollet et autres, concernant un droit de pâture au Cupot (1467). - Vente devant Jean Le Sénéchal et Charles Turpin, tabellions au siège de Bretteville et Cournebu par Robin Lepetit, fils Robert, aux religieux de Barbery, de 8 sols de rente (1492 v.s). - Vente devant Philippe

et Laurent Le Chevalier tabellions en la vicomté de St Silvain, au siège de Pierrefitte, Crepel et autres paroisses environnantes, par Pierre Pinson, fondé de Jean Etienne, à Guillaume Etienne, de la moitié d'une pièce de terre (1552 v. s.).- Procédure en la vicomté de Falaise, devant Guillaume Vaugueslin, écuyer lieutenant général, entre Louis Cardel, curé de St Germain Langot les religieux de Barbery et Robert Canu, leur fermier, concernant la dîme de 3 pièces de terre (1557).- Vente devant Laurens Chevallier et Louis Hérault, tabellions au siège de Pierrefitte par Guillaume Etienne à Etienne Cosnard, fils Jean, bourgeois de Falaise représenté par Denis Cosnard, curé de Bray, son tuteur, d'une pièce de terre (1560).- Procédure aux plaids de Falaise, devant Jean Morel, écuyer, vicomte de Falaise, entre les religieux de Barbery, clamant à droit seigneurial 3 pièces de terre vendue par Bertrand Pinson à Guillaume Etienne (1567).- Caution devant Baratte et Broquet, tabellions à Cournebu par Denis Bourrienne, curé de St Germain, de Jeanne de St Germain, dame dud. lieu pour la remise, des arrérages de rentes dus à Etienne Cosnard (1576).- Reconnaissance devant Jean Delaunay et Adrien Lebourgeois, tabellions par Marin et Gratien Lepetit frères du bail à eux fait par les religieux de Barbery stipulés par Jacques de Hannoury sieur de St Germain-le-Vasson, du fief ou baronnie du Pupot (1580).- Procédure au bailliage de Falaise, devant Guillaume

d'Ouezy, lieutenant général entre les religieux de Barbery, stipulés par dom Jacques Auvray, bailli de l'abbaye et Raoul Lebrun, curé de St Germain Langot, les religieuses de Villers Canivet et Jean Lebrun, leur fermier, concernant les dîmes du Lupot (1583).-

H. 1761. (Liasse.)- 9 pièces parchemin; 33 pièces papier.

1586-1630 - St Germain Langot.- Procédure au bailliage de Falaise, devant Gilles Leneuf, Ecuyer, conseiller assesseur exerçant la juridiction pour l'absence du bailli et de ses lieutenants, entre Raoul Lebrun, curé de St Germain Langot, Jean Lebrun, Etienne Le Roy, les religieux de Barbery, et les religieuses de Villers Canivet, concernant les Dîmes de Lupot (1586).- Répliques de Guyot, fermier de la terre et sieurie de Lupot, aux religieux de Barbery et au curé de St Germain, concernant 12 boisseaux d'orge de rente (1599).- Procédure au bailliage de Falaise devant Guillaume d'Ouezy écuyer lieutenant général du bailli de Caen, en la vicomté dud. Falaise, entre Piel, curé de St Germain et Jean Lebrun et gratien Aumont fermiers des religieux de Barbery, concernant la dîme de la ferme de Lupot (1611).- Mandement de Jacques Blondel, écuyer lieutenant particulier, du bailli de Caen, au premier huissier requis, de contraindre, Pierre Thiron, receveur du bien et revenu de l'abbaye de Barbery, Jean Le Brun et

Gratien Aumont, fermiers de la baronnie de Cupot, David Pollon, économe de l'abbaye Thomas Ledain et Jean Boullin, cautions de Guillaume Raoul, au paiement à l'un des conseillers, dud. siège, de la somme de 18 livres à lui taxée, pour avoir vu le procès entre eux (1613). - Transaction devant: Charles Bontery et Jean Marguerite, tabellions à Falaise, entre Jean Thuault, abbé de Barbery et Roch Piel, curé de St-Germain, sur leur procès concernant la dîme de Cupot (1620). - Guillaume Lecerf et Nicolas Lemarignier tabellions en la vicomté de , au tabellionage de Thury, pour le trait d'Ussy et Villers Canivet entre Thuault, abbé de Barbery et Hélène de la Moricière, prieure des religieuses de Villers-Canivet, sur leur procès, concernant la possession de 2 parts des grosses dîmes de Cupot (1621). - Maintenue donnée, par Noel Prier, écuyer, lieutenant général, du vicomte de Falaise, et premier assesseur au bailliage occupant sous l'absence du maître des eaux et forêts de lad. vicomté, aux religieux de Barbery et à Robert Paulmier dit Bataille marchand du bois de Cupot, comparant par de la boissière, des défenses faites par Jean Bagot, sergent de couper lesd. bois, sous prétexte qu'il est dessujetti au tiers et danger (1626). - Requête adressée aux commissaires généraux, députés par le roi, pour la réunion et revente de son domaine, par les religieux de Barbery, pour être déchargés de l'assignation à eux commise de comparaître devant eux pour représenter, leurs titres et acquêts,

du tiers et danger, de 200 arpents, des bois du Lupot et les maintenir en leurs droits, privilèges et exemptions, suivant leurs titres (1626). - Transaction devant Auguste Auboury, et François Gouget, tabellions au siège de Bretteville-sur-Laize, entre Jean Chuault, abbé de Barbery et Gratien Aumont ex fermier de la terre de Lupot, sur le procès d'entre eux, concernant les réparations à faire, aux bâtiments dud. lieu (1629). - Nouvelle procédure entre les mêmes devant Jean du Mesnil Lieutenant général en la vicomté de Falaise, concernant les d. réparations (1630).

H. 1762. (Liasse.) - 70 pièces parchemin; 98 pièces papier.

1631-1655 - St Germain Langot - Procédure au bailliage de Falaise et en parlement, entre les religieux de Barbery et Gratien Aumont, ex fermier de la sieurie de Lupot, pour paiement de la somme de 627 livres, montant de l'adjudication des réparations des bâtiments dud. lieu (1631 et 1633). - Procédure aud. bailliage, devant Charles de Beaumesnil, écuyer, lieutenant, ancien civil et criminel du bailli de Caen, en la vicomté dud. lieu, entre Jean Guyot, fermier de la sieurie de Lupot et Gabriel de Lallée et les religieux de Barbery, concernant une rente de 6 boisseaux d'orge (1634). - Suite de lad. procédure devant Charles de Bonnenfant, écuyer sieur du Breuil, lieutenant, ancien civil et criminel du bailli de Caen, en lad. vicomté (1638-16[illegible].

En parlement (1643).- Procédure, au grenier et magasin à sel de Falaise, devant Nicolas Paisant sieur de la Lanterie contrôleur aud. grenier, entre Jean Lepetit, collecteur du sel de St Germain Langot et Jean Guyot, concernant l'acceptation et le refus de l'arrêt de deniers fait entre ses mains, pour le paiement de son imposition du sel (1645).- Extrait du registre de Pierre Lebrif et Thomas Le Dain tabellions au siège de Bretteville et Cournebu, concernant le bail fait par Louis Quinet, abbé de Barbery, à Louis Bellenger, de la terre et baronnie de Cupot (1653).- Procédure au grand conseil entre les religieux de Barbery, et Allain Bazin, curé de St Germain, concernant les dîmes, de la baronnie de Cupot (1655).

H. 1763. (Liasse.)- 5 pièces parchemin, 27 pièces papier.

1425-1682- St Germain Langot.- Procédure en Parlement entre les religieux de Barbery, stipulés par dom Etienne Dailly, religieux et Gabriel de Lallée, pour paiement de dépens adjugés (1656).- Transaction entre Dain Bazin, curé de St Germain et les religieux de Barbery sur leur procès concernant les dîmes, de la terre et baronnie de Cupot (1656).- Requête adressée, à l'évêque de Bayeux, par led., pour obtenir l'homologation de lad. transaction (1656).- Procédure en la juridiction des privilèges de l'Université de Caen, devant Nicolas du Moustier, écuyer sieur de la

Motte, lieutenant général au bailliage, entre les religieux De Barbery et Alleain Bazin, curé De St Germain, concernant la remise de la somme de 15 livres reçue des oblations, des personnes venues en pèlerinage, le jour de St Ortaire en la chapelle sise en lad. paroisse (1665). - Remise faite par devant Jacques Foucher, tabellion au siège de Moulines et Gabriel Eabère, aussi tabellion, pris pour adjoint, par Nicolas Le Guédois, abbé de Barbery, à Jacques Guyot, tabellion l'un des fils et héritier de Jean Aguyot, tabellion, de tous les dépens adjugés par la cour de Parlement; contre Jean Guyot, fermier de la baronnie de Cupot (1668). - Copie d'ordonnance de Raoul de Cordey, Verdier de Canivet et de Bazoches, suivant mandement de Guot de la Villette, lieutenant de Jean de Robessard, maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de Normandie et après information de témoins faite, autorisant les religieux de Barbery, ayant vendu en 1425 à Colin Foue, la coupe du bois de Cupot à livrer lad. bois, lad. copie collationnée par Fresnel, tabellion sur l'original représenté par dom Etienne Dailly, procureur de l'abbaye (1671). - Bail devant François Langeois et Pierre Jeanne tabellions, au siège de Fourneby, par dom Nicolas Leguédois, abbé de Barbery, à Louis Bellanger, sieur de Hamonnière de la ferme et dépendances de Cupot (1680). - Procédure au bailliage de Falaise, entre le curé de St Germain Langot, les religieux de Barbery et Jacques Lemercier, économe de l'abbaye,

concernant les dîmes de la ferme de Lupot (1682).

H. 1764. (Liasse.) – 2 pièces parchemin ; 30 pièces papier.

1683 – 1749 – Sᵗ-Germain Langot – Transaction entre Lenneguy Le Paulmier, curé de Sᵗ-Germain et les religieux de Barbery sur leur procès, concernant les dîmes de Lupot (1683). – Assignation commise par Jean Mannoury, sergent à la requête de Jean François Savary, conseiller au parlement, frère et héritier de Nathurin Savary, évêque de Séez stipulés par Robert de Récy, économe du diocèse de Séez, à Jean Sellier, sieur de la Bocherie, fermier de la terre de Lupot, appartenant aud religieux de Barbery, de comparaître devant le subdélégué de l'intendant, pour se voir condamner en 300 livres faute du dépôt au greffe du domaine des gens de main morte (1700). – Bail devant Pierre Fontaine notaire au siège d'Amaye-sur-Orne, par Pierre du Poisson, abbé de Barbery, à Charles Lepetit de la ferme, terre et baronnie du Lupot (1720). – Déclaration des maisons et terres faite par les religieux de Barbery, de leur noble fief et baronnie de Lupot, pour être procédé à la réunion suivant le mandement obtenu à cet effet et conformement à la coutume (1723). – Aveu rendu aux religieux de Barbery, par Etienne Bohère, fils Alain de 2 acres de terre (1724). – Extrait des registres de Lenneguy Gruyer notaire à Lournebu, concernant la fieffe faite,

par François de Lallé à Pierre Guibout, de 2 pièces de terre, fieffe devant le même, par Jacques Gabriel Alexandre d'Oilliençon, chevalier, seigneur marquis de St Germain, aux frères de La Coudraye, de 1/2 acre de terre (1737).- Avis d'avocats donné à Paris, concernant la possession des dîmes de Lupot (1740).- Mémoire des religieux de Barbery, sur les sentences rendues, contre eux au bureau des finances d'Alençon et signifiées, à Jean Le Cellier, leur fermier de la terre et seigneurie de Lupot (1743).- Reconnaissance de Germain et Antoine Deslandes de la remise à eux faite, par le père procureur de l'abbaye du double de l'aveu par eux rendu en 1744 à la seigneurie de Lupot (1749).-

H. 1765- (Registre.)- Moyen format; 32 feuillets papier. 1646-1682.- Papier des recettes des rentes, de la sieurie et baronnie de Lupot, appartenant, aux religieux de Barbery, faites par Louis Bellenger, fermier receveur de l'abbaye, redevables: Charles Bourienne, Gabriel de Lallée, Alexis Aumont, représentants Georges Jeanne, Jean Langlois et les représentants, Marin Lenard, Mathieu Prod'homme et Jean Germain, enfants de Jean Langlois, Claude Bellenger, Marin Hudt, fils Jean, Jean Lepetit, et le fils de feu Charles Lepetit, son frère, Jacques Lebrun et son frère, représentants Hippolyte Barier, sieur de Pierrepont, Pierre Lebas, Jean Lebret, etc.

H. 1766. (Cahier.) – moyen format, 16 feuillets papier.

1723 – Pleds et élection de prévôt du noble fief et baronnie de Lupot, appartenant, aux religieux de Barbery, tenus par Philippe Hebert, sieur de la Garantière, avocat au bailliage et siège de la vicomté de Falaise, sénéchal, assisté de Thomas Goubin, procureur aux d. juridictions, greffier de la d. baronnie, tenants : Louis Philippe et la veuve Fillet représentant Charles Bourienne, Charles Foucher, avocat au bailliage et vicomté de Falaise, représentant Jacques Filleul, sieur du Parq, le même, représentant René Hamelin écuyer, le même représentant François Rod'homme, François Delallée, représentant les héritiers de Jean Germain, Jacques Benjamin, Jean Cardel époux de Marie Bellanger, héritiers de François Lecourt. – Jean Lebrun fils Jacques, Pierre Heubert et Claude Lasnier, Alexandre Aymont, Guillaume, François et Denis Lecourt, le curé de St-Germain, Louis Lepetit, représentant les héritiers Nicolas Lehoc, Jacques Lebourg représentant Marin Huet, de Pierrepont, héritiers, Alexandre Bonnemer, acquereur de Jean Thiboult et Daniel Morin, représentant Pierre Le Bair, lesd. tenants condamnés au paiement de 3 années de rente et au paiement de 30 années de reliefs, à cause du décès des vassaux lesd. pleds signés Goubin.

H. 1767. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin.

1258. - St Germain-le-Vasson - Vente à l'abbaye par Robertus Dolebel, de Useio, à Barbery, de 3 setiers et 1/4 boisseaux d'orge de rente ad mensuram deu Mesnil Manesir, 12 d. t., 2 gelines et 4 d. t., 20 oeufs, que Radulfus Polain deu Mesnil Manesir, tenait de lui apud Le Mesnil, Manesir, in parrochia Sancti Germani Le Vachon, l'une appelée Le Mont de La Vigne, inter feodum as Poliers et terram Robert Sere Borse, l'autre le champ deu Genester, etc., 1257 février.

H. 1768. (Liasse.) - 2 pièces papier.

1662-1668 - St Marguerite de Viette. - Copie de transaction, devant Jean Planquette et Pierre Lebrif tabellions au siège de Tournebu, entre Guillaume Louvet et Mathieu de Launé sieurs Des Costils, acquéreurs par décret des biens de Noel Vendrin, fils et héritier de Abraham Vendrin et de Catherine Dufresne et Guillaume et Jean Le Judet frères, et les religieux de Barbery, stipulés par dom Etienne Dailly leur procureur, concernant l'acquit de rentes sur lesd. biens (1662). - A la suite est la copie du mandement de Nicolas du Moustier, écuyer, sieur de la Motte, lieutenant général au bailliage de Caen, conservateur des privilèges de l'Université, au premier huissier, ou sergent requis, de contraindre à la requête des religieux de Barbery, divers redevables de rentes et fermages, au paiement des sommes par eux dues (1668).

H. 1769. (Liasse.) – 2 pièces parchemin.
1353-1480. – St Martin de Fontenay. – Vente devant Geoffroy Le Connestre, notaire sous Guillaume du Teil, garde du sel des obligations de la vicomté de Caen, par Thomas de Beauvez, de St André de Fontenay l'abbaye aux religieux de Barbery, de 3 pièces de terre, sise aud. St Martin (1352. v. s.). – Reconnaissance devant Jean de Perrières et Pierre du Buot, tabellions au siège du Thuit, par Jean Grosparmy, écuyer seigneur de Beuville et de Fontenay l'abbaye, de la fieffe à lui faite par les religieux de Barbery, Regnault, abbé, Raoul Wydye prieur, Jean Busnel sous prieur, Guillaume Hommais, Jean de Garsalle, Raoul Querye, Pierre Blanchart, Roger Barbery, Thomas Bacon, Thomas Livet et Pierre de la Manche de 4 pièces de terre (1480, 28 mars).

H. 1770. (Liasse.) – 1 pièce parchemin.
1244. – Secqueville. – Donation par Robertus Hertelou à l'abbaye de 14 manceaux de rente que lui vendait Hubert de Secqueville à la foire du pré.

H. 1771. (Liasse.) – 1 pièce parchemin.
1228. – Soignolles. – Fieffe par Unfridus Chaperon à Michel de Falaise, d'une pièce de terre sise « apud domum filiorum Serlonis inter terram Roberti Curtirustici et terram quam Willermus filius Serlonis dedit filiæ suæ in matrimonium 1228, coram parrochiæ de Choignoles.

H. 1772. (Liasse.) – 20 pièces parchemin.
XIII^e siècle – 1247. – Thiemesnil (C^ne de Croisilles). – Donation par Hugues d'Ouffières, à l'abbaye de 5 s. manceaux de rente in vavassoria quam tenet de me Rog. de Bosco apud Teigmesnill., (s. d.) – Donation par Guillaume de Limaisnil, de 2 acres ½ de terre in campo de Fraisio apud Limaisnil, mensuratas ad perticam XXII pedum; ½ acre de terre, in masura quam tenebat Gaufridus Rubeus, apud Limaisnil quam dederat Guillelmus patet meus pred. abbatie, moyennant un cheval pro 20 s. manceaux et 1 setier d'orge et 8 sos manceaux. Testibus his. Stephano de Rucario, Gilleberto filio Herbert, Godefrido Le Brun, Sedlone Patro, Osullo fil. Herbert, Grentone, fil. Herbert, Guillelmo Faron, Gervasio, de la Boudice, Hugone Belebarbe et multis aliis. – Vidimus par Regnaut de La Hare, bailli de Caen, de la charte de Guillaume de Limaisnil, fieffant à Guillaume de Rouures, Hugues Lancesour, cum tenemento suo quod tenebat de me feodaliter, apud Limaisnil, Petrum Dagnié, cum tenemento suo, etc^a 1207, testibus his Rad. de Clincampo, Rog de Mellay, sacerdote, Willelmo Dorgne, etc^a. – Confirmation par Guillaume Avenel, chevalier, des donations de Guillaume de Limaisnil, de Guillaume son père, de Richard Yvon, d'Eamon Fitz Erneiz, de Boulon, etc^a 1219. – Charte lacérée de Guillaume de Limesnil, confirmant la vente faite par Godefroy Le Brun, de Limesnil à ... (lacération), bourgeois de Thury, du champ de la Croix 1227. – Charte du même fieffant à Jean Violette, bourgeois de Thury,

le ténement que Godefin Le Brun, tenait de lui à Limesnigl 12[2]7.- Confirmation par Robert, fils de Hugues de Ouphières, de la donation faite par sond. père de 5 s. manceaux de rente, in vavassoria que tint de lui Roger du Bois à Chiegmesnil (1228). Confirmation par Guillaume de Chiemesnil, 1228 Scaue.- Fieffe par Guillaume de Limaisnil à Jean Violette d'une demi livre de poivre que Guillaume de Rouvres lui devait de ténement que tiennent Lostamy Ancesor à Limainil, et Robertus Faber apud mainil Godart, plus une rente d'une livre, que lui faisait Radulfus Blondel, de la vavassoria Durandi Gauf. quam tenet apud Limainil 1231.- Confirmation par Ranulfus Avenel, chevalier des donations de Rohtlandi Avenel, son père et de Guillaume, son frère, plus toute la vavassorie de Roger du Bois, comme elle est contenue dans la charte de Robert de Oufières 1231.- Donation par Guillaume de Limaisnil du ténement que tiennent de lui Godefroi Le Brun, Guillaume de Rouvres, etc. 1236.- Confirmation par Guillaume de Limaignil de la donation, par Jean Violette, de Chury du champ de la Croix, apud juxte la voie conduisant à Fontenay (1236).- Fieffe par Guillaume de Nemore, fils de Roger de Nemore à Raoul Pimor, de Limaisnil, de l'héritage qu'il avait aud. lieu 1237 septembre.- Donation à l'abbaye par Raoul de Rouvres du ténement que tenait de lui Hugues Lancesor apud Lymainil, que son père eut du don de Guillaume de Lymainil, moyennant p.o.s.t. 1238 Juin.- Vente à l'abbaye par Jean

Violette, de Thury, de rente sur Richard Le Boidre, de Tysmainil 1246 Juin. - Vente à l'abbaye par Raoul Pimor, de Tiemesnil, de rente que lui faisait Guillaume de Rueta, de Tiemesnil 1246 Janvier. - Donation par Richard Le Boidre, de Tiemainil, à Aaliz La Boidresse, sa femme, sa vie durant, de son ménage, aud. lieu "cum tota la Croute", sous réserve de rente à ses hoirs. Confirmation de Tostain Le Boidre, son fils 1247. - Donation par Richard Le Boidre, de Tiemainil, à l'abbaye de rente sur led. ménage 1247, Juin. - Confirmation de Tostain le Boidre, son fils 1247 Juin.

H. 1773. (Liasse.) - 1 pièce parchemin.
XIII^e siècle. - Thury. - Charte lacérée de Robert, de Nitrecy, confirmant la donation faite par sa mere à l'abbaye de 3 masures à Thury, "apud Teireium".

H. 1774. (Liasse.) - 3 pièces parchemin; 2 pièces papier.
1392 - XVIII^ème siècle - Tournebu - Reconnaissance de rente lacérée, devant les tabellions de Bretteville - sur - Laize et Tournebu, par Robert Galliot, aux religieux de Barbery, (1392). - Reconnaissance de rente devant, Geoffroy Anquetil, clerc tabellion, aud. Bretteville par Huet Le Doyen, aux d. religieux (1394). - Vente devant le même par led. Le Doyen aux d. religieux, de son droit en la vavassorie Raoul Poullain (1410 v. s.). - Extrait du registre de

Pery et de Languetot, tabellions à Bayeux concernant la procuration donnée en 1635 par Aimé Cornet écuyer sieur de Bellefontaine fondé de Frédéric Magnus, baron de Fenestrange, etc., commissaire général de la cavalerie des provinces unies, colonel et gouverneur de la ville de Maistrich, à Louis de La Caille residant près la personne du baron de Tournebu, de recevoir, toutes les sommes pouvant lui être dues, led. extrait, collationné par Cuperey et Pierre, tabellions à Bayeux (1676).- Copie informe et sans date de la reconnaissance par Frédéric, Charles de Rhaingraff, comte de Salm, seigneur des Essards, Boisel, Crocy, Moulines, Fontaine Halbout, Lignerolles et Malcouronne, baron de Tournebu, de 80 livres de rente aux religieux de Barbery, de l'obligation de Jacques Thésard seigneur de Fontaines, Moulines et baron de Tournebu, suivant transaction, entre lui et lesd. religieux devant Besnard tabellion en 1630.

H. 1775. (Liasse.)- 5 pièces parchemin, 15 pièces papier.

1290-1725. - Urville - Confirmation par Jean, seigneur d'Urville, de la vente faite à l'abbaye, par Robert Roussel, d'Urville, de 10 quartiers d'orge de rente, sur une pièce de terre aud. lieu, jouxte le fief du seigneur de Gouvix, à l'usage des pauvres venant à la porte des religieux 1289, février. - Reconnaissance devant: Geffroy, Anquetil tabellion, au siège de Bretteville-sur-Laize et Tournebu, par Richard

Doynart, dit de Grossie, envers les religieux de Barbery de 4 boisseaux d'orge de rente (1402).- Compte fait devant Charles Esillart et Auguste Aubourg, tabellions au siège de Bretteville sur-Laize, entre Jean Chaault prieur de Barbery, Nicolas Chattour, Jean Foucault héritier à cause de sa femme de Jean Chattour et Ysabeau, veuve de Pière Bonjour des arrérages de 5 sols de rente (1614).- Procédure au bailliage de Falaise, devant Jacques Deuzet, sieur des Anges, lieutenant général en l'ancienne vicomté et mairie de Falaise, entre Pierre Gombault, tuteur des enfants de Philippe Gombault et Pierre Dujardin, concernant le paiement d'une obligation souscrite pour transport de bourrées et fagots (1691).- Sommation faite par Charles Dutrou, huissier à la requête des religieux de Barbery, à Mathieu Le Masson, à Pierre Buonel et Jean Pipard de payer la somme de 600 livres par eux due, (1705).- Sommation faite par Jacques Camille, huissier à la requête de Hard, marchand à Barbery à Haubant, boulanger à Urville, de satisfaire à une sentence consulaire, le condamnant au paiement de la somme de 355 livres, avec dépens (1775).

H. 1776. (Liasse.)- 1 pièce papier.

1750 - Vieux pont - Extrait des registres du Conseil d'état, concernant le procès d'entre Pierre Le Blanc, sous fermier des domaines et droits y joints, de la généralité d'Alençon, les religieux de Barbery; représentant par acquêt, Jacques Gabriel Alexandre, marquis

d'Oillançon, des fiefs et terres de la Cornellière
sis à Vieux Pont, concernant l'évaluation
du droit dû au roi pour led. acquêt, à la suite
est une quittance de la somme de 300 livres
donnée par Allais, aux religieux de Barbery
pour une année de rente.

H. 1774. (Liasse.)- 8 pièces parchemin; 1 pièce papier.
XIII[e] siècle - 1243. - Villers-Bocage et Villy. -
« Villeré et Villey, 1re liasse des lettres V l. ». -
Donation par Ricardus de Vilerei à l'abbaye,
de 8 acres de terre, 1 vergée 1/4 apud Vilerium
qui sunt in vi campis quorum duo sunt
in masura, tercius in essartis, quartus in
cultura, quintus in Coudreio, sextus in longa
rea ». Confirmation de Sibilla, sa femme et
Ansketillus, son fils. Il reçoit 8 l. au et 1
setier d'orge. Testibus his, Magistro Ric. de Vilers,
Rad. le Ancesor, Custino de Grimbosc, Rogerio
filio Thome, Johanne filio Florio. - Confirmation
par Rothlandus Avenel (s. d.). - Donation par
Dyonisia filia Ricardi de Vauvilla d'un setier
de froment, de rente, apud Villeium in molendino
de Furclei 1242. octobre. - Confirmation par
Matheus de Aseilles de la donation, de lad.
Denise, sa mère. 1243.

H. 1778. (Liasse.)- ~~1 pièce parchemin~~, 1 pièce papier
~~XIII[e] siècle~~ - 1694 - Villers-Bocage. Confirmation
par Guillaume de Thimainil de la donation
du d. Ricardus de Vilerei (H. 1774). - Défenses
fournies par Olivier Laville, Georges Hubie
Jean Le Paulmier et la veuve Jacques Foret
de Bernières - Bocage et Villers sur l'action

à eux intentée par les religieux de Barbery pour l'affirmation des deniers par eux dus à Gabriel Billet, sieur de Bernières, lesd. défenses signifiées à de Malon, procureur desd. religieux à la requête de Bourienne procureur desd. fermiers (1694).

H. 1779. (Liasse.) - 14 pièces parchemin. 1387 - 1505. - Villers - Canivet - Reconnaissance devant Girot de Montfort, commis par Robert Bérenger, clerc tabellion en la vicomté de Falaise, par Jean Ernault et Guillette sa femme et Jean Lecreux et Colette sa femme à Richard Fleurie, de 10 sols de rente due par Jean Trenchevent (1387). - Vente devant Jean Levesque tabellion à Falaise par Jean Lecreux et sa femme, à Jean Ernaut de 5 sols de rente (1390). - Echange devant Pierre Legros tabellion à Falaise, entre Jean Ernault et les religieuses de Canivet de pièces de terre (1417). - Reconnaissance devant Thomas Allain et Jean Le Maistre, tabellions au siège de Thury et mettes du Pont-d'Ouilly par Raulin Thomas, de la fieffe à lui faite par Clément Boullemer fils de feu Richard, d'une portion de jardin (1504). - Vente devant Cristophe Chausse, et Jean Le Verrier, clercs tabellions sous Jean Moges écuyer garde des sceaux de la vicomté de St-Silvain, par Clément Boullemer à Colas Guibert de 10 sols de rente (1504). - Reconnaissance devant : les mêmes par Guillaume Legrand prêtre, de Villers-Canivet, de la fieffe à lui faite par Clément Boullemer, de 1 acre de terre (1504). - Guillaume Croterel et Vincent

Leireux, tabellions sous Jacques Regnault, clerc garde du scel des obligations de la vicomté de Falaise, par Michel Hambye de la fieffe à lui faite par Clément Boullemer de 1 vergée de jardin (1504). - Christophe Chausse et Jean Le Verrier, clercs tabellions par Guillaume Massinot de la fieffe à lui faite par Clément Boullemer d'une portion de terre (1504). - Vente devant Christophe Chausse et Jean Le Verrier, clercs tabellions à St-Sébin par Clément Boullemer, à Colas Guibert et à Agnès de St-Marie son épouse de 40 sols, 6 deniers de rente (1505).

H. 1780. (Liasse.) - 1 pièce parchemin.

XIIe siècle - Angleterre. - Confirmation par Robert Marmion, fils de Mahant de Bello Campo, à Robert Marmion, son frère, fils de Philippe épouse de Robert son père, de la donation faite par sond. père « de tota terra et de toto tenemento in Wintringueh.», ... « scilicet feodum unius militis in Wollingueh., et feodum unius militis in Stoha, etc., moyennant 20 nares d'argent et un destrier. His testibus, Rad. filio Rad., Robert de Grendon., Willelmo Daco, Roberto de Languedon., Henrico de Martinvilla, Willelmo de Ardan., Rog. de Funt., Henrico de Call., Ric. de Langued., Roberto de Funt., et multis aliis.

H. 1781. (Liasse.) – 3 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

XII^e siècle – 1328 – Bois. – Donation par Raoul Taisson à l'abbaye de Fontenay de partem haie de Bur et terram contignam usque ad terram templariorum sicut dividit petra que est divisio inter nemus meum et nemus Roberti filii Erneis, per quandam spinam que ducit divisionem ad viam furcate quercus, et sicut dividit via furcate quercus, que ducit ad Sanctum Mauricium usque ad vineam Roberti Marmion et sicut dividit ex alia parte doitus de Barbercio. Par la même charte. Confirmation des donations que fit Robert Marmion à l'abbaye des églises de Quilly, Bretteville et Cintheaux, et des autres donations dud. Robert. s. d. – Accord entre l'abbaye de Fontenay et celle de Barbery, par laquelle les moines de Fontenay, renoncent à leurs prétentions, sur les donations de Raoul Taisson, moyennant une rente de 10 sous angevins, en présence de Ecraud, abbé de Savigny, de Robert, abbé de S^t André, Robert, abbé du Val Richer, Robert, de S^t Etienne de Fontenay, Guillaume, abbé de Barbery. Testibus his Rad. de Gouiz, Johanne de Fontaneto, Gervasio de Veiis Ric. de Sanctellis, Rad. de Sanctellis, Ric. de Bolon, Ric. de Coudreio, clericis, Roberto filio Ernesii, Eudone filio Ernesii, Rad. Travers Lecan. – Sentence arbitrale de Guillaume de Tournebu, curé de Montabon entre l'abbaye de Fontenay et Jean de Fécamp, curé de Barbery, au sujet des dîmes des Essarts de Barbery 1328.

H. 1782. (Liasse.) - 9 pièces parchemin ; 17 pièces papier 1569 - 1672 - Bois - Barbery - Ordonnance De : Guillaume Regnault, écuyer, exerçant la Juridiction Du bailliage de Falaise pour l'absence du bailli de Caen et de ses lieutenants, comme le plus ancien avocat du siège, prescrivant une nouvelle proclamation De la vente du bois de « Lilly » à Barbery, dont l'adjudication n'a pas réussi (1568). - Guillaume Vauquelin, écuyer, lieutenant en la vicomté de Falaise, prescrivant la publication de la vente dud. bois (1568). - Extrait des registres du Parlement, concernant l'autorisation accordée aux religieux de Barbery de faire couper et vendre une partie du bois de Lillet (1569). - Attestation devant Jean Morel écuyer vicomte de Falaise par Guillaume Gouet religieux suivant assignation commise, que Hinot Verdier à Canivet a déclaré les bois de l'abbaye exempts du tiers et danger (1570). - Attestation faite au prône de la grande messe par Guillaume Aupoix, sieur d'Espins que plusieurs arbres ont été coupés et enlevés des bois de l'abbaye et portés à Fesné, chez le marquis de Beuvron (1614). - Ordonnance de Jacques Favier seigneur du Boulay, commissaire député, pour la réformation générale des eaux et forêts de la province de Normandie, accordant main levée aux religieux de Barbery stipulés par Etienne Dailly, des bois contenus dans leur déclaration, comme exempts du droit de tiers et danger (1665). - Ordonnance de Michel Colbert, chevalier commissaire départi par le roi en la province de Normandie

généralité d'Alençon et Paul Mascranny, seigneur de la Verrière, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts en la province de Normandie, commissaires députés par arrêts de 1670 et 1671, déclarant les bois desd. religieux spécifiés en leur déclaration sujets au droit de tiers et danger et ordonnant la visite desd. bois en leur présence et celle du subdélégué desd. commissaires (1672). - Contredits de production mis vers les d. commissaires par le procureur du roi en la commission des droits de tiers et danger contre les d. religieux pour assujettir leurs bois auxd. droits (1672). - Répliques desd. religieux.

H. 1783. (Liasse.) - 33 pièces papier.

1673-1690 - Bois - Barbery - Signification faite à la requête des religieux de Barbery à Claude Viallet, fermier général des domaines de France et commis pour la commission des tiers et danger, au bureau de François de Saint Orent, son commis de la commission par eux obtenue au conseil privé du roi, en forme de relief d'appel du jugement rendu par l'intendant avec assignation à comparaître dans le délai de 2 mois aud. conseil pour procéder sur led. appel (1673). - Déclaration de tous les bois que possèdent les religieux de Barbery en la vicomté de Falaise (1674). - Extrait du registre du greffe de la chambre de la réformation, concernant la déclaration passée par Georges Le Carpentier, procureur des religieux de Barbery suivant la signification de la taxe à eux

faite à la requête du préposé en la maîtrise de Caen, que lesd. religieux ne possèdent aucuns autres bois dans lad. paroisse, que ceux par eux déclarés (1674).- Requête dressée à la chambre de la réformation par les religieux de Barbery pour être déchargés de 3/4 restant de leur taxe, pour leurs bois et obtenir du préposé en la maîtrise de Falaise, le remboursement de la somme de 47 livres 10 sols par eux payée pour 9 arpents ½ de bois taillis (1674).- Extrait des registres du bureau, de la recette du droit du tiers et danger, des bois situés en la maîtrise de Falaise, concernant les paiements faits par les religieux de Barbery, pour taxe de leurs bois taillis (1674).- Extrait du registre du greffe de la chambre de la réformation concernant la déclaration faite par Mathieu Fresnel, bourgeois de Rouen stipulant les religieux de Barbery qu'ils ont payé le 1/4 de la taxe à eux signifiée pour leurs bois de Barbery, (1674).- Extrait du rôle des taxes faites au conseil du roi pour l'extinction et amortissement à perpétuité des droits de tiers et danger, des bois dépendant de la maîtrise de Caen, article 295, les religieux de Barbery pour 59 arpents de bois taillis aud. lieu, 660 livres; à la suite est le commandement fait à la requête de René Drouet, chargé par le roi du recouvrement, desd. taxes, auxd. religieux de payer la somme de 1840 livres, par eux dûe (1674).- Copie de signification faite par Thomas Fouques, sergent à Bayeux à la requête des religieux

de Barbery, stipulés par dom Joseph Le Chevallier religieux de l'abbaye d'Aunay, à René Drouet, receveur des taxes du tiers et danger à Bayeux, de la signification faite par Charles Nicolle sergent, à la requête des religieux de Barbery, stipulés par Jean Graindorge de la paroisse dud. lieu à Tranquille Ponpart, commis à la recette desd. droits à Falaise d'un arrêt par eux obtenu, les déchargeant de leurs taxes (1675).- Réponse dud. René Drouet, aux pièces produites par lesd. religieux (1675).- Défenses des religieux de Barbery à l'assignation à eux donnée à la requête du procureur du Roi, en la maîtrise des eaux et forêts de Domfront et Falaise pour la nomination d'arpenteurs devant faire le récolement des ventes de bois par eux faites depuis 1670 (1679).- Etat informe des bois vendus par lesd. religieux à Charles Le Gaulier et Philippe Gombault (1685).- Estimation devant Pierre Jeanne notaire au siège d'Orville, assisté de François Bouffey, sergent pris pour adjoint, par Jacques Hébert et Jessé de Launay, à la requête des religieux de Barbery, de la valeur des bois, haies et émondes, étant sur la ferme occupée, par feu Philippe Gombaux et en présence de Pierre Gombaux, tuteur des enfants dud. Philippe (1690).

H. 1784. (Liasse.) - 24 pièces papier; 3 plans
1691-1738 - Bois - Barbery - Copie du procès
verbal dressé par Raphaël, Docaigne,
garde des bois et chasse de l'abbaye
de Barbery, des dégats causés par 3 vaches
et 1 génisson appartenant à Jean Feray,
dans le bois du Tillet, avec assignation
de comparaître en la maîtrise de Domfront
pour se voir condamner à la réparation
des d. dégats, lad. copie contrôlée à Thury
par Foin (1691). - Reconnaissance de Vallot
curé de Barbery, du bail à lui fait
de toutes les fumes des bois de lad.
paroisse, moyennant 6 livres par an (1692). -
Assignation commise par Louis Gauquelin
huissier à Falaise à la requête des religieux
de Barbery stipulés par dom. Augustin
Fromond, sous prieur et procureur de
l'abbaye, a François et Jean Marguerie
frères, fils de Nicolas de Margiverie, écuyer
sieur de Bretteville Sorteval, et à Jean
Charles de Ste Marie écuyer, de comparaître
à huitaine en la maîtrise de Domfront
pour se voir condamner à l'amende
et en dommages intérêts pour délits de
chasse dans les bois de l'abbaye (1693). -
Arpentage général des bois dépendant
de l'abbaye de Barbery en la maîtrise
de Domfront, fait par Jacques du Creus,
arpenteur, pour parvenir à mettre le 1/4
des d. bois en réserve (1698). - Nomination
par: Jacques de Ledin, écuyer seigneur
et patron de la Challerie et haute
Chapelle maître des eaux et forêts et

capitaine des chasses en la maîtrise de Domfront sur la proposition des religieux de Barbery, de Pierre Gouin, pour garde, leurs bois et chasses (1699). — Le même, de Philippe Gombault pour garde desd. bois (1701). — Obligation de Mathieu Lemasson, stipulant Pipard et Buonel, marchand, de payer à Pierre du Poisson, abbé de Barbery, la somme de 37 livres 6 sols pour vente d'une vergée 9 perches 3/4 à raison de 30 livres la vergée (1704). — Reconnaissance de Pierre du Poisson, abbé de Barbery de la vente par lui faite, à Pierre Buisson, fermier de la basse-cour de l'abbaye de la coupe des chênes à fagoter des bois et taillis nommés le parquet et la garenne et les aulnes étant derrière le vieux moulin (1719). — Avis d'avocats de Rouen, signé Le Chevalier sur la dime prétendue par les religieux des émondes des bois plantés le long de la prairie nommée les rottes, dont l'instance est pendante au bailliage de Falaise (1721). — Réception après nomination, par Charles Claude de Ledin seigneur de la Challerie, gouverneur de la ville et château de Domfront, grand bailli d'Alençon, lieutenant des maréchaux de France, capitaine des chasses, maître des eaux et forêts de Domfront et Falaise, de Guillaume Lebailli, aux fonctions de garde chasse, pêche et bois de l'abbaye de Barbery (1724). — Extrait des registres du greffe de la maîtrise des eaux et forêts de Caen,

concernant l'ordonnance, de Pierre des Asnières, sieur des Fontenelles, seigneur et patron de Jurques, Francheville, Chicheboville, &c. maître des eaux et forêts, défendant à Léonard Legardeur, écuyer, lieutenant général à Caen, de procéder ailleurs qu'en Cad. maîtrise, sur le procès-verbal de Thomas Foubert Despallières, garde général, de l'état d'un de ses bois sis à Croisilles, led. extrait signifié aux religieux de Barbery, à la requête du procureur du roi, avec assignation de comparaître en Cad. maîtrise pour répondre sur ses conclusions (1724).- Plan des bois de Barbery dressé par Landon arpenteur (1738).- Procès-verbal dressé par Nicolas de Lozier juge gruyer de la gruerie de Falaise, de l'état et valeur d'un bois de futaie, appartenant à l'abbaye (1738).

H. 1785. (Liasse.)- 1 pièce parchemin; 45 pièces papier.

1739-1789- Bois - Barbery - Etat des journées et vacations employées, pour parvenir à l'adjudication des bois de l'abbaye et des frais faits en conséquence, arrêté par Charles Geoffroy grand maître des eaux et forêts au Département d'Alençon, à la somme de 871 livres, 8 sols (1739).- Procès-verbal d'adjudication faite led. Geoffroy, grand maître de 2 arpens, 12 perches d'ancienne futaie, faisant partie de la réserve, des bois de l'abbaye (1739).- Réception par

Nicolas de Lozier, juge des eaux et forêts de Falaise, de Charles Granderié, aux fonctions de garde des bois de l'abbaye (1739).- Mémoire des debours faits par le procureur de l'abbaye pour assujettir Charles Planquette à payer la moitié de la somme de 1000 livres, montant de son obligation et de Jean Bacon, pour vente du bois (1739).- Signification faite par François Prébutien huissier en l'amirauté de Caen, demeurant à Fresné-le-Puceux, à la requête des religieux de Barbery stipulés dom François Le Borgne à Rignier ci-devant fermier des domaines et droits y joints de la généralité d'Alençon, stipulé par François L'Epreuil de la Touche, son directeur, au domicile d'Allais, son commis et receveur à Falaise, de l'appel par eux porté au conseil contre l'ordonnance de l'intendant d'Alençon rendue en opposition à la contrainte dud. Rignier pour droit de centième denier et 4 sols pour livre du prix de l'adjudication de leurs bois (1746).- Lettre de Prébutien garde général d'Alençon au procureur de l'abbaye, concernant la coupe de bois, qui doit être au préalable visités par Mr de la Challerie (1752).- Ordonnance de Louis Geoffroy grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département d'Alençon, permettant aux religieux de faire abbattre, plusieurs arbres nuisibles à l'enclos de leur abbaye (1758).- Ordonnance dud. grand maître prescrivant la visite par Mr de la Chalerie, maître particulier de la maîtrise de Domfront, des arbres et baliveaux dont

la coupe est demandée par les religieux (1763). – Lettre de : Longuet, greffier en chef des eaux et forêts de Falaise, au procureur de l'abbaye, concernant la rédaction de l'état général de leurs bois, pour obéir aux ordres du conseil, suivant l'avis des officiers dud. siège (1763), etc. – Procès-verbal de visite des bois de Barbery faite par : Pierre François de Lesdain, seigneur de la Chalerie, et maître des eaux et forêts de la maîtrise de Domfront, assisté de Thomas Charles Quendeville arpenteur (1764). – Le même, en présence de Michel Nicole, religieux et procureur de l'abbaye (1767). – Lettre d'envoi par Angot du Coisel, au procureur de l'abbaye de l'expédition de l'enregistrement de l'ordonnance du grand maître tant à Domfront qu'à Falaise, observant que les officiers de la gruerie de Falaise ont de beaucoup excédé les taxes leur appartenant (1770). – Procès-verbal de visite par Louis Garnier, sieur de Lafosse, lieutenant particulier au bailliage de Domfront et procureur, en la maîtrise des eaux et forêts dud. lieu en présence de dom Michel Nicole, procureur de l'abbaye (1771). – Procès-verbal de marque faite par Robert Charles Clouet Écuyer, conseiller du roi, garde marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Domfront, en conséquence de la commission de Geoffroy, grand maître au département d'Alençon des arbres à abattre sur la demande des religieux (1774). – Procès-verbal de visite, faite par Pierre Auguste de

Brossard maître des eaux et forêts de Domfront et Falaise, en exécution de la commission dud. grand maître, de 13 arpens de bois dont la coupe est demandée par les religieux (1775).- Procès-verbal de visite faite par Robert Charles Guillaume Clouet écuyer garde marteau, des arbres au dessus de l'âge de 40 ans devant être délivrés aux religieux (1780).- Par François Luc cousin de Martigné, écuyer, seigneur patron de Montchauveau, patron honoraire de Ceaucé, ancien gendarme de la garde du roi, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Domfront et Gaurie de Falaise, assisté de Denis Gallery, sieur de la Forgerie, procureur Du roi, Guillaume Robert Charles Clouet, écuyer, garde marteau Thomas Charles Gueudeville, arpenteur et Jean Marin Heurteault, procureur en l'élection de Domfront, commis greffier en lad. maîtrise des bois les plus propres à croître en futaie dans ceux dépendant de l'abbaye (1781).- Attestation de Heurtault, greffier de la maîtrise du Dépôt fait au greffe par François Lenormand, garde des religieux de Barbery du procès verbal de visite, de plusieurs arbres abattus par les vents (1781).- Procès-verbal de constation de délits dans les bois de Barbery, par Jean François Le Lassier de Bois-aundy ancien gendarme juge civil et criminel de la gruerie des eaux et forêts de l'ancienne maîtrise et vicomté de Falaise, assisté de Nicolas Gabriel Depeaux greffier en chef de lad. maîtrise (1788).

Procès-verbal, dressé par François Lenormand, garde chasse des religieux de Barbery contre Thomas Lucas et autres, ayant été trouvés coupant du bois (1789).

H. 1786. (Liasse.)- 5 pièces parchemin; 1 pièce papier.

XII^e siècle.- 1240.- Bois- Cinglais.- 1^re liasse.- Donation à l'abbaye par Robertus filius Erneisi, nepos Guillermi de Curcio et dominus de Cicini, de "partem nemoris mei de Cingelei sicut dividit fossatum terre Ricardi Placitoris usque ad alteram partem sicut dividit poetra que dividit terram Gervasii de Bundicia et Cingelei, testibus his, Thoma, priore, ejus dem loci, Guillelmo de Douro, Roberto de Vilers, Guillermo Marmion, Symone de Trosselvile, Roberto filio Angot, et multis aliis.- Donation par Robert Fitz Erneis, neveu de Raoul Resson, à l'abbaye de 9 acres de son bois de Cinglais, dont 5 juxta nemus ipsorum de Choqueio iquod donavit eis pater meus, et 4 juxta divisas, illius nemoris, quod donavi prefatis monachis, ... in capite nemoris quod fuit templarii orum (s.d.).- Lacérations.- Copie ancienne de la donation par le même à l'hopital de Ste Marie Madeleine de Salicibus (des Saux, près Ste Samson), et aux pauvres y demeurant, de la portion de son bois de Cingelei "qus est inter cheminum quod appellatur le senteis de Teilleia et nemus abbatis de Barber." Plus le revenu, que Jean de Grainville,

lui rendait à Barbery de terra des essart de Boteriis de Fossa de Barber. s. d. — Confirmation par Jean de Tournebu et Guillaume de Tournebu, son frère, des donations dud. Robert Fitz Ernels, leur oncle 1219. — Donation par Jean de Tournebu, chevalier, neveu et héritier de Roberti Ernesii, à l'abbaye, de 2 acres de bois, dans sa forêt de Cinglais, contigüe à leur bois appelé de Blendiia 1240.

H. 1787. (Liasse.) — 2 pièces parchemin. 1250 - 1267. — Bois — Cinglais. — Lettre des prieur et couvent de St Martin de Troarn, à Fr. Evêque de Lisieux, faisant connaître que de l'assentiment des frères de l'hopital de Ste Marie Madeleine, des Saux-en-Auge, ils ont vendu à Barbery la portion de bois, que Robert Fitz Ernels donna aud. hopital 1260. — Laérations. — Fieffe par Guy de Tournebu, chevalier, à Etienne et Roger dits Botehoule, frères, de Barbery, 4 acres de terre in Cinquelesio Jouxtant le bois des moines de Barbery 1267, décembre.

H. 1788. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 19 pièces papier.

1703 - 1710 — Bois — Moulines. — Lettres de Jacques Dupois religieux et procureur de l'abbaye de Céron, procureur au grand conseil, concernant leur procès contre Sébastien Harel, curé de Cingal, la veuve et héritiers Jean Harel son frère,

Henry Harel, François Surirey et cohéritiers en la succession des nommés Lair, et Christine Lair et autres cohéritiers en lad. succession, pour l'aliénation de leurs d. bois (1703-1704). Procédure en la vicomté de Falaise, devant Jean Baptiste de Guerville écuyer, seigneur et patron de Hilsdvatte de Hay et autres lieux, vicomte maire dud. lieu, entre les religieux de Barbery et Jean Jean Pipard et Pierre Busnel, marchands associés à Urville pour le paiement de la coupe du bois taillis du val de la Haie (1704). - Lettre de dom Augustin Ouzouf, procureur de l'abbaye à Céron, procureur au grand conseil, concernant l'envoi des exploits signifiés à Mme d'Aubigny, à son curé et à son fermier (1710). - Note d'envoi de pièces par dom Davoult, prieur de Barbery à Céron, procureur au grand conseil dont la 1ère est une charte de donation, de 80 acres de bois, pâtures et bruyères par Thibault de Houlines &c

H. 1789. (Liasse.) - 1 pièce parchemin; 6 pièces papier.

XIIIe siècle - 1749 - Bois de Tupot à St Germain Langot. - Copie en 1649 de la charte de Guillaume de Vilers, cédant à Robert Marmion une part de son bois in Tupot avec la terre contigüe, et le champ de Piro, usque ad doitum; donation desd. fonds à l'abbaye, par lesd. Robert Marmion et Guillaume de Vilers, s.d. Testibus suis, Johanne de Liveto, Roberto de Hastuinilla, Eunfrido Potier, etc. - Extraits du compte du domaine,

de la vicomté de Falaise, rendu par : Guillaume Le Diaire, vicomte dud. lieu, pour le terme de Pâques 1389, concernant le tiers et danger d'une tasse de bois de 26 acres au tréfond de Guillaume d'Acqueville écuyer, seigneur du lieu et de Rousonnay ; le même, en 1390, d'une tasse de bois de 6 vergées au tréfond, d'Etienne d'Aurienne et de Guillaume d'Acqueville ; observations de René Drouet (1674). - Réponses des religieux aux observations dud. René Drouet, chargé du recouvrement dud. droit de tiers et danger (s. d.). - Réception par Nicolas de Losier, juge gruyer, à Falaise de Jean Louis Degrieux, au fonctions de garde des bois, chasse et terre de la baronnie de Lupot, suivant la commission à lui donnée, par les religieux (1747). - Procès-verbal de visite faite par François Hebert huissier, priseur vendeur, à la requête des religieux de Barbery, de la visite des bois, de la terre et seigneurie de Lupot, appartenant au marquis de St-Germain, en présence de Desmous, juge gruyer, Nollet, procureur du roi et du greffier de la maîtrise de Falaise (1749). -

H. 1790. (Liasse.) - 3 pièces parchemin ;
3 pièces papier.

XVIII^e siècle 1697. - Biens et droits. - Titres collectifs. - « Ecce secunda pars scilicet terre Rogeri de Fonteneto militis defuncti in qua parte, omne hoc est quod predictus Rogerius habebat, in parrochiis de Fonteneto Le Marmium et de Moeio, et de Lesia

et de Roquencort, etc.- Confirmation par Ht. évêque de Bayeux, à Barbery, des deux gerbes de dîme, que Mathieu Pellard, tenait en fief à Bretteville-sur-Laize, Quilly, St Germain et Fontenay Le Marmion. Hûs. Lestibus, Galer. archidiacono, Eugone Bonet, Ric. Silvano, etc.- Confirmation par "Nicholaus de Fuerc" de la donation de "Mabilia", sa mère.- Analyses informes de chartes de Joannes de Rosa, Philippus de Clinicampo, Philippus de Croileio; notes sur les abbés, Philippe en 1247, Jean en 1428, Pierre Auboug en 1589, etc. Analyses d'extraits d'aquets et d'échange faits par l'abbaye de Barbery, en 1573, vente par Pierre Raoul, fils Geoffroi, à Christophe Launai, de 1 vergée de terre, en 1640, acquêt par François d'Harcourt de Nicolas Boulin, de 13 vergées ½ de terre, led. biens réunis par led. d'Harcourt, à l'abbaye de Barbery, pour supplément du prix d'une maison sise à Caen, vendue au marquis de Beuvron, 1641, vente par les religieux à de St Germain, du fief de Mathieu 1648.- Vente par François Docagne à de Benouville de pièces de terre, par lui cédés, aux religieux en remplacement de leur trait de dîme, de la paroisse de Benouville, à lui vendu, en 1648.- Vente par François Docagne à de St Germain de biens réunis aux religieux pour remplacement du fief de Mathieu à lui vendu en 1649.- Vente, de Jean Rossignol, fils Robert, aux religieux, de pièces de terre en 1649.- Echange entre les religieux

et Charles Harel de pièces de terre, en 1650.- Vente, par Jean Broquet, fils Jean, aux religieux de 5 vergées de terre, en 1650.- Vente par: Gabriel Dorey, aux religieux de 3/4 de terre.- Etienne de Launai aux religieux d'une pièce de terre, Philippe Heline aux religieux De 3/4 de terre.- Guy et Mathieu Culley aux religieux de 1 vergée de terre.- Jacques Guilbert aux religieux de 2 vergées de terre.- Gilles Le chevalier dit Goulot, aux religieux de pièces de terre.- Echange entre les religieux et Joachim Lemière de pièces de terre.- Autres extraits d'acquêts et échanges faits, en 1651, échange, entre les religieux et Marie Aupoix, femme séparée de Jean Lenormand, sieur de la Bretonnière. Vente par Jean Lemonnier, aux religieux de une vergée 1/2 de terre.- Echange entre les religieux et Guy Culley et sa femme de pièces de terre.- Vente par Robert Docagne, aux religieux de pièces de terre.- Echange entre les religieux et Jacques Granderie de pièces de terre, en 1652, vente par Charles Poussin, justice aux religieux de pièces de terre en 1653.- Echange entre les religieux et de Clacy, de pièces de terre, en 1653.- Echange entre les religieux et Gabriel Dorey de pièces de terre.- Vente par Charles Docagne, aux religieux de pièces de terre en 1654.- Vente par Robert Granderie aux religieux de pièces de terre, en 1655.- Echange entre les religieux et Robert Docagne, de pièces de terre, en 1656.- Echange entre les religieux et de Cahagnes

de pièces de terre. — En 1657, échange entre les religieux et Pierre Guilbert, de pièces de terre. — En 1663, vente par Robert Granderie, fils Jacques de pièces de terre. — En 1664, vente par Jacques Méline aux religieux de pièces. — En 1666, vente par Pierre Culley à Gillain de Bénouville, d'une vergée 1/4 de terre, retrocédée aux religieux. — En 1670, vente par Charles Roger, fils Noël, aux religieux de 5 perches de terre. — En 1691, échange entre les religieux et de Clacy de pièces de terre. — En 1697, échange entre les religieux et Guillaume de Clacy, stipulé par Robert de Clacy, curé d'Urville, de pièces de terre.

H. 1791. (Liasse.) — 3 pièces parchemin; 29 pièces papier.

1580-1783. — Biens et droits. — Extraits du registre de Jean de Launay et Adrien Le Bourgeois, tabellions concernant la reconnaissance par Marin Daumesnil du bail à lui fait par les religieux de Barbery, des grosses dîmes de Cingal, Fresné-le-Vieux et Moulines (1580). — François Pynet du bail à lui fait par les religieux de Barbery, des rentes seigneuriales de Barbery, Fresné, Guilly, Bretteville, Cingal, Fresné-le-Vieux et Espins (1580). — Extrait du registre de Thomas Jue et Robert Broquet, tabellions à St-Sylvain concernant la reconnaissance, par Thomas Le Roux, fermier général de l'abbaye de Barbery, du bail par lui fait à Robert Broquet et à Marin Jehenne, curé de Moulines

des dîmes de Cingal et Moulines, (1598).- Copie de l'extrait du registre ou état de la vente de partie du temporel des ecclésiastiques du diocèse de Bayeux faite en 1563, par le bailli de Caen, à: André Dalechamps, bourgeois de Caen, de 42 vergées 1/2 de terre sise à Poussy, Julien Le Cloutier, conseiller au présidial de Caen, d'un fief sis à Cintheaux.- Robert Thézart, sieur de Moulines de 40 acres de terre sise à Moulines.- Jacques de Caumont, procureur du roi, aux aides et gabelles en l'élection de Caen d'un fief sis à St Contest.- A Jean Marguerie sieur de Sorteval, d'un fief, sis à Bretteville-sur-Laize.- Jean de Venoix, sieur d'Ampréville de 22 acres de terre, sise à Ampréville, lad. copie collationnée sur l'original par Marc, ex greffier, du bailliage de Caen, à la requête du procureur et agent du cardinal de Quiry, abbé de Barbery (1605).- Vente devant Jean Graindorge et Pierre Piegny, tabellions en la vicomté de Falaise par Royer de la Fosse écuyer, à Nicolas de La Fosse écuyer de pièces de terre sise au Mesnil Touffrey à Barbery &c (1620).- Transport devant Charles Brocquet et Mathieu Gervaize tabellions au siège de Tournebu, par François Doraignes fermier par moitié, avec Jean Doraigne son frère des dîmes de Cintheaux, Quilly et Bretteville-sur-Laize, à Jean Lenormand fils Gilles de son droit de fermages (1628).- Mandement du duc de Longueville et de Coutteville pair de France, comte souverain, de Neufchatel et de Vallengin, en

Suisse, comte de Dunois, de Chaumont et de Tancarville, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la province de Normandie et connétable héréditaire, d'icelle, aux maréchaux de camp, maîtres de camp, capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre, de faire loger en l'abbaye et village de Barbery et de Bretteville-sur-Laize et dépendances (1628). - Etat des titres des fiefs de Bretteville, Quilly et Cintheaux échangés, par les religieux avec Alexandre Sallet écuyer seigneur de Quilly Jacomesnil, conseiller au parlement de Rouen (1645). - Copies d'acquisitions faites de 1641 à 1648, par de St Germain des religieux de Barbery de biens sis à Mathieu et de particuliers de biens sis à Barbery, lesd. copies collationnées par Vauquelin huissier, à la requête desd. religieux, stipulés par dom Etienne Dailly (1674). - Procès-verbal de saisie faite par Jean Lemonnier, sergent à la requête des religieux et grains déposés dans les granges de Fontenay-le-Marmion Cintheaux Quilly Gouvix et Fresné-le-vieux (1678). - Rôle des amendes jugées, aux pleds de Barbery, contre des tenants de Barbery, Espins et Estrées-la-Campagne, avec mandement du sénéchal au prévôt ou au premier des hommes tenants de le mettre à exécution (1697). - Renvoi des religieux de Barbery en possession des fiefs échangés, avec feu Alexandre Sallet, le contre échange, étant insuffisant, signification à la requête des religieux, à Charles Le Buissonnais, tuteur

honoraire des enfants de feus A et A^me^ de Louraille, avec ajournement de comparaître devant le bailli de Caen, pour être présent à l'entérinement desd. lettres (1698). - Requête adressée à l'abbé de Clairvaux l'un des premiers pères de l'ordre et supérieur immédiat de l'abbaye de Barbery par les religieux de l'abbaye, pour l'information de l'échange, par eux fait, avec feu Salleo, à la suite est commission donnée par l'abbé de Clairvaux à dom Claude Auvrey de l'abbaye des Vaux de Cernay et prieur de celle de Savigny, pour dresser procès-verbal de commodo et incommodo de lad. information (1701). - Sentence de réunion donnée par Alexandre Noël de Baudry, écuyer, sieur de Balzac, aux religieux de Barbery, de biens sis à Barbery, Brettoville-sur-Laize, Fresné-le-Vieux et Cingal (1731). - Signification d'un extrait de la déclaration du roi, sur la vente, des droits d'échange, faite à la requête de Jacques François Plantigny chargé de la vente et aliénation desd. droits, aux religieux de Barbery, avec invitation de payer la somme de 150 livres pour le fief de Fontenay-le-Marmion et celle 350 pour le fief de Barbery, montant de leur taxe au rôle arrêté au conseil (1768). - Lettre de Clamecy, l'un des regisseurs ci-devant préposé à la vente des droits d'échange aux religieux de Barbery concernant la perception desd. droits (1774). - Ordonnance du bureau, des finances prescrivant que les riverains de chemins, les réparerons,

chacun en droit soi. (1782). - Lad. ordonnance signifiée à la requête du procureur du roi auxd. religieux, avec sommation d'y satisfaire, leur déclarant que faute par eux de ce faire, dans la huitaine, il sera mis des ouvriers à leurs frais et dépens (1783).

H. 1792. (Liasse.) - 19 pièces papier.

1563-1755. - Bâtiments. - Procès-verbal de visite faite par Jean Dauverne, sergent royal et hérédital en la vicomté de Falaise, à la requête des religieux de Barbery, peu de jours, après les guerres civiles, de l'état de ruine et démolition des bâtiments de l'abbaye (1563). - Obligation prise devant Georges Le Bourgeois et Robert Poullain, tabellions en la vicomté de St-Sylvain pour le siège de St-Agnan de Cramesnil, par Pierre Pinchard, de Beneauville envers Jean Chuault, abbé de Barbery, de faire les réparations des bâtiments aux prix convenus (1619). - Procès-verbal d'avis d'orfèvre, vitrier, d'entrepreneurs et particuliers devant Charles de Bonenfant, sr du Breuil lieutenant général, civil et criminel du bailli de Caen en la vicomté de Falaise, assisté de Jean Jamet greffier, sur requête présentée par dom Jean Chuault, abbé, sur l'état des réparations à faire aux bâtiments de l'abbaye, etc. (1638). - Mémoire des meubles, portes, fenêtres, ferrures, clés, dépendant aux maisons de la vieille abbaye (1666). - Obligation prise par Thomas Robes, de faire fournir Jean Le Doux, sieur de la Vallée

bourgeois de St Laurent de Chorigny, maître fontenier, les matériaux nécessaires à la construction d'une fontaine dans l'abbaye (1681).- Allei fait par Thomas Robbes Gaston, aux religieux de Barbery, stipulés par dom Augustin Fromond leur procureur, de leur livrer au bac de la Bataille, tous les pots de Fontaine et poudre à ciment mentionnés dans le marché fait, avec feu de La Vallée Ledoux (1682).- Obligation de dom Augustin Fromond au nom de François Verjus, abbé de Barbery de contribuer, aux réparations extraordinaires, des bâtiments et de l'Eglise de l'abbaye (1687).- Procès-verbal de visite par Nicolas Lozier, juge gruyer de la gruerie royale de Falaise, en présence de l'abbé de Barbery et de Pierre Le Boursier, expert-architecte, entrepreneur de bâtiments de la ville de Falaise, des réparations, à faire aux bâtiments de l'abbaye (1738).- Copie du procès verbal de la visite, faite en 1563, par Jean Dauverne, sergent, à la requête des religieux de Barbery, peu de jours après les guerres civiles, de l'état des ruines et démolitions des bâtiments de l'abbaye, lad. copie collationnée par Ponche, notaire au siège de Bretteville-sur-Laize, sur l'original représenté par dom Pierre François Le Borgne procureur receveur de l'abbaye (1739).- Arrêt du conseil, ordonnant la vente demandée par les religieux de Barbery, de 8 arpents 12 perches de bois, pour le montant être employé, aux réparations les plus urgentes du cloître et bâtiments de l'abbaye (1739).-

Marché fait entre l'abbé de Barbery et Jacques Lefranc, maître sculpteur marbrier à Caen, paroisse St Sauveur, pour la fourniture de 350 carreaux de marbre noir, d'un pied carré sur l'épaisseur, de 12 à 13 lignes, pour le moins, bien conditionnés, sans défauts, bosses, fil, ni casure, bien d'équarik, sur toutes les parties, rendus et déchargés au port de la ville de Caen, moyennant 542l. 10 s, tant pour le prix des pavés, que pour frais de voiture et de chargement

H. 1793. (Cahier.) - Moyen format; 4 feuillets papier.

1734 - Mémoire des meubles de l'abbatiale dressé au mois de Juin, entr'autres: dans l'office, 2 vieilles chaises de tapisserie, une seringue d'étain fin, un cabaret à café composé de sa table et de 14 tasses avec leurs soucoupes et 2 sucriers; dans le salon, une petite table couverte d'une tapisserie, 3 cartes de géographie, les plans de Paris, la Normandie et le Languedoc, sur la cheminée, un buste et 2 lions de plâtre, dans la grande salle, 5 portraits des ci-devant, abbés, 7 grandes cartes de géographie, une représentant le globe, 4 les 4 parties du monde, une la France et une Milan et Venise. - Dans le corridor d'en haut, une pendule minutière sonnant les heures et les quarts; dans la grande chambre du côté du jardin des religieux: un petit cadre représentant la Passion et une tenture de tapisserie de

verdure en 5 pièces, - Dans le grenier, 2 métiers à tapisserie, à la suite détail du linge et de l'argenterie de l'abbatiale.

H. 1794. (Liasse.) - 1 pièce papier
1730. - Mémoire du linge de l'abbé de Barbery fait à sa sortie, le 18 juillet, entr autres: 14 draps fins, 20 gros, 62 moyens, 50 vieux; 6 nappes de table, 3 vieilles nappes fines, 19 grosses nappes d'office, 1 drap moyen a été donné pour ensevelir M^re l'abbé, à la suite est le mémoire de l'argenterie dud. abbé, entr autres, 1 plat bassin 1 moutardier, une poivrière, 1 sucrier, 4 salières, 2 saladiers, 6 compotiers, une cuvette, 1 huilier, avec ses 2 couvre-burettes, 18 cuillères et fourchettes, 12 couteaux, une grande cuillère pour la soupe, 2 cuillères, à potage, 8 petites cuillères à café, 2 tasses à bouillon, 4 chandeliers, une petite gondole, 1 goblet ouvragé, 2 chandeliers d'argent haché garnis, de leurs girandoles &c.

H. 1795. (Liasse.) - Moyen format, 5 feuillets papier.
XVIII^e siècle - Inventaire des pièces déposées dans la caisse, cotée Amayé - sur - Orne figure à l'inventaire.

H. 1796. (Cahier.) - moyen format, 5 feuillets papier
1730 - Inventaire des pièces étant dans la caisse cotée Ceny et Cingal, entr autres = Ceny. - Cote A. - Vente faite par

Thomas Robert et Jean Héroult père et fils, au prieur de Buron, de l'hôtel du Hesmilisane et place à manoir contenant 4 acres 1/2. - Cote B, sentence de Guillaume Douesy, écuier lieutenant général du bailli de Caen, au siège de Falaise, entre Michel Ledru, curé de Cesny-en-Cinglais et les religieux, ordonnant la séquestration de plusieurs dîmes étant en contestation entre eux. - Cingal Cote C. arrêt de la cour ordonnant que les religieux, jouiront de toutes les dîmes de Cingal en payant au curé, la somme de 100 livres avec le revenu manuel et lieu presbytéral - Extrait d'un accord fait entre les religieux et Jacques Beaudouin, curé de Cingal, concernant la jouissance des dîmes par led. curé, sa vie durante en leur payant la somme de 20 livres et les déchargeant, de la somme qu'ils étaient tenus de lui faire. - Titres concernant les tenures de Barbery dans Cingal. - Fieffe par les religieux à Geoffroy Lanvonnet d'un acre de terre. - Remise faite par les religieux à Guillaume Leclerc, d'un acre de terre. - Bail par des Joncherets, à Noël et Etienne Harel de ses terres de Cingal, à charge d'acquitter aux religieux, 50 sols et 1 chapon. - Sentence de réformation d'un contrat de vente par Jacques Ledain, à Nicolas Boullin, d'un acre de terre, etc.

H. 1799. (Liasse.) - 1 pièce papier.

1730- Inventaire des pièces étant dans la caisse cotée, May Laize et Bretteville-sur-Laize, entr' autres: Procédure entre: les religieux de Bretteville et de Bretteville, fermier des dîmes de Bretteville et Quilly, pour paiement de la somme de 1625 livres.- Les mêmes et les paroissiens de Bretteville, au sujet de leurs pâtures.- Constitution par les d. religieux, au trésor de Bretteville-sur-Laize, de 7 livres, 10 sols de rente, moyennant la cession du trait de dîme de St Vigor.- Transaction entre les d. religieux et Jeanne de Thury, au sujet d'une rente à prendre sur la couture de Bretteville.- Accord entre les d. religieux et le curé de Bretteville, concernant l'augmentation de sa pension de 20 livres et des menues dîmes et verdages, demeurant au profit dud. curé.

H. 1798. (Cahier.) - moyen format; feuillets papier

1730- Inventaire des titres de la paroisse de Moulines. Copies de pièces anciennes cf. l'inventaire.

H. 1799. (Cahier.) - moyen format; 12 feuillets papier.

1730- Inventaire des pièces, étant dans la caisse, cotée Moulines, entr' autres. Cote A. Copie de donation par Thibault de Moulines, avec le consentement de Willy, son fils, de 24 acres de la forêt près l'abbaye.- Copies de la confirmation par led. de Willy, de la donation de son père

.- Henry, évêque de Bayeux des donations faites Thibault de Moulines et Villa, son fils, à l'abbaye .- Jean de Tournebu des donations de pièces de terre, rentes et patronnage de Moulines faites par Thibault et Guillaume son fils. - Cote B.- Compte arrêté entre les religieux et Jean Poussin dit Méry des paiements par lui faits de ses fermages de 2 parts des grosses dîmes.- Cote C.- Déposition de 4 témoins sur les bois de Moulines.- Cote E- Requête présentée par l'abbé pour joindre, plusieurs pièces, au procès du bois de Moulines.- Cote F.- Sommation par les religieux de communication de pièces indiquées dans un écrit de production.- Cote G - Arrêt ordonnant que les pièces produites, par l'abbé et dont de Tournebu demande l'inscription sera vérifiées, par deux écrivains experts - Cote H Sentence ordonnant que sans avoir égard à la requête de de Tournebu, que les moyens de faux, par lui donnés sont déclarés en contredits auxquels les religieux, apporteront solution et lui accordant délivrance des deniers provenant de la vente des bois en donnant caution.- Cote I. Arrêt confirmant lad. sentence .- Cote L. Transaction devant Charles Broquet tabellion à Tournebu, entre les religieux de Tournebu, de leur procès, du bois de Moulines et pour lequel, il s'oblige de payer la somme de 80 livres de rente &.

H. 1800. (Liasse.) – 4 pièces papier.
1740 – Inventaire des pièces envoyées à Bardier, procureur au grand conseil, à l'appui Lettres dud. Bardier à dom Le Borgne procureur de l'abbaye de Barbery et dud. Le Borgne aud. Bardier, concernant l'évocation du procès du patronage de St Georges de Moulines, avec la dlle de Tournebu.

H. 1801. (Liasse.) – 1 pièce papier.
1730 – Inventaire des pièces contenues dans la caisse cotée Rocquancourt, entr'autres: acquêt par les religieux de Barbery de Guillaume de Montenay, seigneur de Fontenay-le-Marmion, d'une portion de dîme, moyennant 100 écus d'or du prix de 22 sols, 6 deniers chaque pièce. – Donation par Guillaume Dacy écuyer, seigneur d'Odilly, d'une portion de dîme. – Accord entre les religieux de Barbery et les curés de St Agnan de Cramesnil, concernant le dépôt de grains dans la grange de dîmes, dont lesd. curés auront 2 parts et les religieux 1/3 – Autre accord entre les chanoines du Sépulcre de Caen, les religieux de Barbery et les religieux de St Etienne de Fontenay, sur la demande de Jean Baptiste Vasnier curé de la 1ère portion de St Agnan de Cramesnil, du paiement de sa pension congrue de 300 livres Cote A. – Procédure contre Louis Lemazier, curé de St Agnan et Rocquancourt tant pour paiement des fermages de dîmes que pour les réparations, la grange desd. dîmes

H. 1802. (Liasse.) - 1 pièce papier.
1730 - Inventaire des pièces déposées dans la caisse cotée Quilly et Cintheaux, entr'autres : Cote A. Procédure entre les religieux et le curé de Cintheaux, pour la dîme des Voudes. - Cote B. Echange entre les religieux et Sallet des fiefs de Cintheaux et Bretteville contre les terres de Caen estimées 350 livres de revenu. - Cote C. - Procédure entre les religieux et Charles Fauson, concernant le droit de passage, par la sente, tendant de la dîme de Cintheaux, au grand chemin de Caen. - Mémoires et charges de rentes dues à l'abbaye dans les paroisses de Cintheaux, Quilly, Cailloué et Bretteville, avec déclaration de 55 acres 1/2 vergée de terre échangés avec Sallet. - Accord entre les religieux et le curé de St-Agnan, pour le placement de 4 devises pour la séparation des paroisses de St-Agnan et de Cintheaux.

H. 1803. (Liasse.) - 1 pièce parchemin.
1614. - Archive. - Monitoire tendant à découvrir les possesseurs de titres appartenant à l'abbaye fulmine par Jacques de Loynes à la requête de Jacques Le Blanc du Rollet, abbé de Barbery.

Documents réintégrés du greffe du tribunal civil de Falaise, après l'achèvement de l'inventaire du fonds de Barbery (10 septembre 1892).

H. 1804. (Cahier.) - Moyen format, 10 feuillets, papier

1736-1754. - « Registre des actes de vetures, noviciats, professions et sépultures, faits en l'abbaïe de Barbery, depuis et compris le 1er Janvier 1737, jusques et compris le dernier jour de décembre 1741, temps auquel, en exécution de la déclaration du roi du juril 1736, un de ces deux registres, doit être porté, au greffe du Bailliage de Falaize en donnant 5 sols au juge, et deux sols six deniers au greffier, qui de sa part doit donner une décharge de l'apport dud. registre. » - Délibération capitulaire du 31 décembre pour l'exécution de lad. déclaration signée de Nicolas Lambelin, abbé, C. de Foulongne sous-prieur, Benoît de Tilley, procureur, etc. - Le 5 avril 1738, prise d'habit, de Dominique d'Anneville, fils de Charles et de Gillette Chibourg, du Bu, diocèse de Séez, en l'abbaye de Savigny; sa profession en lesd. abbaye, pour celle de Barbery le 28 avril 1739. - Le 28 janvier 1739, prise d'habit d'Henri-François De Cairon, fils de Louis de Cairon, écuyer, seigneur de Croy au diocèse de Séez, en l'abbaye de Savigny; sa profession pour celle de Barbery le 20 février 1740. - Le 27 janvier 1741, décès de Benoist

de Poëly, religieux profès prêtre de Barbery âgé de 87 ans, enterré dans le cloître le long de l'église, à la porte de l'orgue, le 28 janvier. - Le 1er janvier 1751, réception pour « frère donné à la maison » de Jacques Paumier, natif de Falaise, paroisse de Guibray, par contrat passé au notariat de Bretteville-sur-Laize, lesd. jour et an, il était entré dans la maison pour être éprouvé le 25 novembre 1749. - Le 23 juin 1752, prise d'habit de Jacques-François Guérin, natif de La Lande-Patry, fils de Salomon-Gilles Guérin, sieur Du Clos, notaire, et de Jeanne-Pétronille-Véronique-Madeleine Le Chard; sorti en mars 1753. - Le 13 août 1753, mort de François-Pierre Le Borgne, cellérier. - Le 19 octobre 1754, mort de Thomas de Foulogne, ancien prieur. - Le 22 février 1755, prise d'habit de Claude de Bosquency, natif de Hengon, diocèse de Lisieux, fils de Claude, écuyer, seigneur de Chesnay, et de Jeanne de Berrières. - Le 21 juillet 1756, prise d'habit de Nicolas De Faulcon, natif de Bréel, fils de Jean-François, seigneur et patron de lad. paroisse, et de Marie-Anne de Vauquelin. - Le 25 juillet 1757, mort de Nicolas Lambelin, abbé de Barbery, « anno ætatis suæ 75, conversionis 56, prælaturæ 24, tum ingenio, cum meritis fuit vir quam rarus, procurator successive ac prior in domo de Regali Monte, omnium miris agendi modis, mentes sibi conciliavit. Factus deinde, abbas de Barbereio, claustra de toto egregiè restauravit,

variasque ruentes, domus partes revocavit ad meliorem formam. Vicarii generalis ac visitatoris munere pluribus in provinciis functus cum maximo et honore functus est», etc. — Le 21 décembre 1754, vêture de Nicolas de Faulcon et Augustin Roquais, devant Bernard de Cairon, abbé. — Prises d'habit et professions de: Robert Jacquin de La Folie proche, Landrecy, diocèse de Cambray; François-Robert Joseph Felue, du Cateau-Cambresis, diocèse de Cambray; Pierre-Antoine Carlier, de Reumont, même diocèse; Jacques Manfroid, de Dimont en Hainaut, même diocèse; Jean Nicolle, de St-Laurent de Torigny; Guillaume Le Masson, natif de St-Nicolas de Caen, etc. — Sépultures de frères convers et domestiques.

A. 1805. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets papier.

1759-1766. — Semblable registre. — Le 21 mars 1759, décès de Jean-François Launay, religieux, d'épensier. — Le 6 avril 1761, mort de François Hermis, ancien prieur de la paroisse de Barbery. — Le 25 octobre 1761, mort de Dominique D'Anneville, ancien prieur de la paroisse de Barbery. — Le 27 septembre 1762, mort de Jean-Baptiste Merlin, religieux heruntè du Tiers-Ordre de St-François, originaire de Mons. — Le 7 avril 1766 de Basile Jacquin, sous-prieur. — Prises d'habit et professions de François-Joseph-Bernard-Carville, Joseph Boursier et Robert-Bernard de

Lens, tous du Câteau-Cambrésis, etc.- Blanc à partir du f° 5.

H. 1806. (Cahier.)- Moyen format; 14 feuillets papier.

1768-1782.- Semblable registre.- Le 1er janvier 1769, décès de Guillaume Liégard, prieur titulaire de la chapelle du St Esprit de Beaufay, ancien prieur de l'abbaye de Savigny et profès de lad. maison.- Le 3 juillet 1779, décès de Pierre Du Rasé, religieux convers de l'ordre des mineurs pour lois de communauté à Falaise, enterré le 4 en présence du P. du Londel, son gardien,- Le 7 septembre 1778, décès de Robert de Viel, religieux.- Blanc à partir du f° 6.

H. 1807. (Cahier.)- Petit format; 14 feuillets papier.

1782-1786.- "Registre des actes de vêtures, noviciats, professions et sépultures de l'abbaye N.-D. de Barbery."- Délibération capitulaire du 13 mars 1782 relative à la tenue du registre, signée de B. de Cairon, abbé, Claude de Bocquencey, prieur, etc.- Le 27 mars 1786, décès de Michel, Jean Nicole, religieux ayant exercé 33 ans la charge procureur.- Le 11 novembre 1786, décès de Claude-Marguerite Bricault, veuve de Louis de Cairon, chevalier, seigneur de Crocy, âgée de 90 ans.- Blanc à partir du f° 13.